

# CPR AMBITION FRANCE

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE  
FCP de droit français

---

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 28 MARS 2024

ambition  
france



## Sommaire

|   | Pages     |
|---|-----------|
| <b>Compte rendu d'activité</b>                              | <b>3</b>  |
| <b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>               | <b>17</b> |
| <b>Informations spécifiques</b>                             | <b>18</b> |
| <b>Informations réglementaires</b>                          | <b>19</b> |
| <b>Certification du Commissaire aux comptes</b>             | <b>25</b> |
| <b>Comptes annuels</b>                                      | <b>30</b> |
| Bilan Actif   | 31        |
| Bilan Passif  | 32        |
| Hors-Bilan  | 33        |
| Compte de Résultat  | 34        |
| <b>Annexes aux comptes annuels</b>                          | <b>35</b> |
| Règles et méthodes comptables                               | 36        |
| Evolution de l'Actif net                                    | 40        |
| Compléments d'information                                   | 41        |
| Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices  | 51        |
| Inventaire  | 53        |
| Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon | 56        |
| <b>Annexe(s)</b>  | <b>57</b> |
| Caractéristiques de l'OPC                                   | 58        |
| Information SFDR  | 73        |

## Compte rendu d'activité

Avril 2023

Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : · Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, · Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/résilience mise en évidence par la pandémie, · Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 30 avril, le portefeuille, composé de 61 titres, est investi à 98%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 93% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursières comprise entre 2 et 5Mds représentent 5% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Abivax, Compangie des Alpes et LISI. A l'inverse OVH, Waga Energy et Carbios ont contribué négativement. Durant la période nous avons pris une partie de nos bénéfices sur Beneteau, Sopra et Ipsos, pour compléter nos positions sur HRS, et participer au reclassement d'Okwind.

Mai 2023

Faits marquants sur les marchés financiers : Le MSCI Europe clôture le mois de mai avec sa plus forte baisse mensuelle (-2.52%) depuis le mois de décembre 2022, notamment pénalisé par les inquiétudes autour de l'autorisation du relèvement du plafond de la dette aux US (finalement approuvé hier le 1er juin). La saison de résultats T1 s'achève sur de bonnes notes, mais tous les regards sont désormais tournés vers la performance des entreprises au second semestre. En Europe, les secteurs de l'Immobilier et de l'Energie ont été particulièrement impactés. En Europe, l'inflation semble ralentir plus rapidement que prévu, avec un taux d'inflation qui ressort à +6.1% yoy en mai contre +7% en avril. Le principal facteur en Europe est la baisse des prix de l'énergie. En mai, l'enquête IFO en Allemagne et le climat des affaires de l'INSEE en France suggèrent une forte réduction de la variation des prix de vente attendue par les entreprises. La baisse du prix des matières premières et du prix de l'énergie redonne des marges aux entreprises, réduisant également l'incertitude liée à la volatilité des prix générée par une forte inflation. L'absence de tension sur le prix de l'énergie, les progrès rapides des énergies renouvelables dans la production d'électricité (19.5% du mixe en avril 2023), les nouvelles rassurantes d'EDF sur sa capacité à fournir l'électricité et les réserves de gaz abondantes devraient permettre de passer l'hiver prochain de manière plus sereine. Sur le plan géopolitique, les démocrates du Sénat américain cherchent à améliorer la compétitivité face à la Chine et à contrer une éventuelle agression contre Taiwan. L'UE alloue 500m? pour stimuler la production d'armements, soutenir l'industrie de la défense européenne et reconstituer les stocks. Bruxelles envisage des sanctions contre les entreprises chinoises soutenant la guerre russe et explore la sécurité et le commerce en Afghanistan, y compris une intégration potentielle dans le projet chinois de la "Belt and Road". La Chine assouplit les conditions d'embauche dans son armée et renforce la répression des sociétés de conseil pour restreindre l'accès étranger à des informations sensibles. Le ministre de la Défense chinois ne rencontrera pas son homologue américain à Singapour la semaine du 05/06, malgré une demande de la part des US, qui considèrent ce refus comme un « manque de volonté inquiétant » d'engager des discussions militaires alors que la Chine veut que les sanctions imposées au Ministre soient levées. Le Royaume-Uni impose de nouvelles sanctions contre la Russie. Les dirigeants du G7 cherchent à établir des liens constructifs avec la Chine, tout en réduisant leur dépendance aux chaînes d'approvisionnement chinoises. Des désaccords subsistent, engendrant des tensions entre la Chine et certaines nations occidentales, notamment sur des questions sensibles. La Chine s'oppose à la tenue d'une réunion du G20 dans la région indienne du Cachemire en raison de tensions territoriales avec l'Inde, mais prévoit de signer des accords bilatéraux avec la Russie, suscitant des critiques de l'Occident. Du côté des banques centrales, la BCE (+25bps du taux de dépôt à 3.25%) et la Fed (+25 bps à 5.00%-5.25%, 10ème hausse des taux consécutive) continuent de relever leurs politiques monétaires. La BCE prévoit d'augmenter les taux pour lutter contre l'inflation, tandis que la Fed envisage une pause dans ses hausses de taux mais reste ouvert à la possibilité de nouvelles hausses de taux à venir si de nouvelles pressions inflationnistes se font sentir. Les incertitudes sur le comportement de la Fed ont été ravivées par la légère hausse de l'inflation en avril (mesure PCE la préférée de la banque centrale). En outre, la consommation est restée solide en avril et le marché de l'emploi est lui aussi solide. Les membres des deux banques centrales restent préoccupés par l'inflation, mais reconnaissent que les mesures prises peuvent prendre du temps à se refléter dans l'économie réelle. La BCE renforce également son examen de la liquidité bancaire et envisage des exigences plus strictes. Les minutes de la Fed ont souligné l'importance de relever

le plafond de la dette à temps pour éviter un défaut de paiement des US. La question du plafond de la dette US est résolue. La dimension politique qui était la source de tension a été évacuée puisque le plafond ne sera réexaminé qu'après les prochaines élections présidentielles (et non en plein dans la campagne comme ce qui avait été proposé par les républicains). Pas de rupture dans le compromis adopté, il est donc probable qu'il sera voté par le Congrès avant le 5 juin, date limite pour qu'il n'y ait pas défaut. La BoE augmente ses taux (+25bps à 4.50%) et envisage de réduire ses avoirs en obligations gouvernementales. Le gouverneur de la BoE et de la Banque de France mettent en garde contre l'inflation persistante. La BOK maintient son taux inchangé, tandis que la RBNZ relève ses taux (+25bps à 5.5%) à leur plus haut niveau depuis 2008. Sur le plan économique, l'indice final PMI HCOB pour l'industrie manufacturière de la zone euro, s'est replié de 45,8 en avril à 44,8 en mai. Il signale ainsi une nouvelle contraction de l'activité dans le secteur et s'affiche au plus bas depuis 36 mois. La production et les nouvelles commandes ont enregistré leur plus fort recul depuis six mois, entraînant la première baisse des prix de ventes depuis 2020. En France, le cycle économique manque de vigueur. Ses composantes convergent vers leur moyenne de long terme. L'industrie et les services s'essoufflent et ne portent plus autant le cycle. Dans l'enquête de l'Insee, cette inflexion s'accompagne d'un fort ralentissement du marché du travail. Les chefs d'entreprise continuent d'embaucher mais à un rythme beaucoup plus modéré. L'inflation reflue mais le consommateur reste prudent. L'inflation a ralenti à 5.1%. La baisse du prix de l'énergie va se diffuser dans le reste de l'économie et soutenir la #consommation dans les mois à venir. En Allemagne la consommation recule vivement depuis 2 trimestres et les exportations ne sont plus un recours. Le PIB pourrait reculer sur l'ensemble de l'année. Le PIB allemand s'est replié de -0.3% au T1 23. C'est son second trimestre de recul consécutif après -0.5%. Par rapport au premier trimestre 2022, le PIB est en baisse de -0.5%. Depuis, en raison de l'inflation et des pertes de pouvoir d'achat associées, la consommation baisse de façon significative. Les ménages ne veulent pas s'engager dans des dépenses excessives notamment dans les biens durables (automobiles). L'investissement a rebondi au T1 notamment du côté des entreprises. La construction et les dépenses d'équipement progressent sur le trimestre, probablement un peu en rattrapage après la seconde partie médiocre de 2022. Les entreprises ont déjà ajusté leurs stocks. Ceux-ci évoluent peu. La baisse de la demande interne n'est pas une surprise pour les entreprises allemandes. Les exportations contribuent positivement à la croissance mais l'allure est plus modérée depuis le point haut du troisième trimestre 2022. Cela résulte en grande partie de la contraction rapide des exportations allemandes vers la Chine. Sur un an, au premier trimestre 2023, les exportations allemandes vers la Chine reculent de 12%. Aux US, porté par la consommation, le PIB progresse. L'investissement est la source de fragilité du cycle US. Les dépenses d'investissement des ménages se contractent pour le 6ème trimestre consécutif (-22% depuis début 2021). Les dépenses immobilières des entreprises rebondissent encore au T1 après un recul fort depuis début 2021. C'est le secteur le plus affecté par le mouvement sur les taux d'intérêt. Du côté des secteurs, le secteur TECHNOLOGY (+9.1% sur le mois) a connu la meilleure performance du mois dopé par le rallye du Nasdaq (+7.6% sur le mois) essentiellement dans le sillage de très bons résultats de nVidia (+36.3% sur le mois). Le titre a bondi de 24.4% sur la seule séance du jeudi 26/05 et a franchi la barre des 1000Mds\$ de capitalisation boursière le mardi 30/05 en séance suite à une impressionnante hausse alimentée par l'engouement mondial pour ses puces d'intelligence artificielle notamment la puce h100, après avoir dévoilé une plate-forme de super calcul dédiée à la création de futures versions améliorées de ChatGPT. Read-Across positif pour les acteurs européens : ASM International (+23.6% sur le mois), BE Semiconductors (+26.7% sur le mois) et ASML (17.1% sur le mois). Le secteur BANQUES a surperformé le marché dans la mesure où les craintes concernant le secteur se sont dissipées grâce à des résultats T1 2023 supérieurs aux attentes pour la quasi intégralité des banques européennes. En Europe, la saison des résultats du T1 23 a généralement été favorable, ce qui a conduit à des relèvements de prévisions du consensus Le secteur REAL ESTATE (-8.7% sur le mois) a connu un mois très compliqué et a sous-performé le marché, plongé notamment par SBB (-71.1% sur le mois) Aroundtown (24.4% sur le mois) et Fastighets (23.4% sur le mois), La crise immobilière en Suède s'est aggravée après la dégradation de la notation de crédit de SBB pour la deuxième fois passant de BBB- à BB+, ce qui intensifie la pression de vente sur ses obligations. SBB est confrontée à des choix limités, notamment la levée de capitaux à des niveaux très réduits, la vente d'actifs à des prix de vente rapide et la cession d'une participation à un investisseur externe dans un contexte économique défavorable en raison de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation. Le groupe envisage une vente de l'entreprise ou d'actifs spécifiques pour améliorer sa situation, après avoir pris des mesures telles que la suspension du dividende et la vente de participations dans d'autres sociétés, sans succès jusqu'à présent. Bilan des principales positions du mois Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : - Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile,- Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/résilience mise en évidence par la pandémie,- Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif



étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 31 mai, le portefeuille, composé de 61 titres, est investi à 96.8%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 91.8% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursières comprise entre 2 et 5Mds représentent 5% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Vilmorin (+45.4%, à la suite du rachat des minoritaires par son actionnaire principal), Groupe Okwind (+26.9%) et Française de l'énergie (+19.3%). A l'inverse Chargeurs (-14.5%), GL events (-8.7%) et Exail Technologies (-6.7%) contribue négativement. Durant la période nous avons pris de bénéfices sur LISI et Mersen pour commencer un investissement sur SOITEC.

## Juin 2023

Faits marquants sur les marchés financiers : Le MSCI Europe clôture le mois de juin avec une performance positive à hauteur de +2,4% (en euro). D'un point de vue sectoriel, les secteurs des Services de Communication et de la Santé ont sous performé (en baisse respectivement de -1,5% et -0,8% au sein de l'indice MSCI Europe). En face, le secteur de la Consommation Discrétionnaire et Financier ont surperformé (en hausse respectivement de +5,7% et +4,1% au sein de l'indice MSCI Europe). La BCE a augmenté ses taux directeurs de +25bps, atteignant ainsi leur plus haut niveau depuis 2008. Lors du sommet de Sintra, Christine Lagarde a laissé entendre que davantage de hausses étaient à attendre. Le taux directeur se situe désormais à +3,50%. La BCE a d'ailleurs relevé ses projections d'inflation sous-jacente pour 2023 (+5.1%, +0.5pp) alors que la prévision de croissance s'établit désormais à +0.9% (-0.1pp). Le taux d'inflation de la zone euro a poursuivi sa baisse en juin à 5,5% (vs 6,1% en mai) surpassant les attentes. Un point positif est que l'inflation baisse dans 18 pays de la zone euro et il n'y a qu'en Allemagne qu'elle repart à la hausse du fait des tarifs ferroviaires. Néanmoins, la croissance du PIB de la zone euro a été révisée à la baisse au T1 2023 à -0.1% q/q, indiquant que la zone est techniquement entrée en récession en début d'année. Le PMI composite surprend à la baisse en juin à 50,3 (52,8 en mai et 52,5 attendu). Le PMI manufacturier continue de se dégrader, passant de 44,8 à 43,6 au plus bas depuis 37 mois. La surprise porte également sur l'ampleur de la dégradation du PMI services qui recule de 55,1 en mai à 52,4 en juin alors qu'une légère baisse était anticipée. C'est la France qui connaît les plus faibles performances de l'enquête (PMI composite à 47,3 en forte baisse par rapport au mois de mai où il atteignait 51,2) du fait de la contraction de l'activité dans le secteur manufacturier mais aussi dans celui des services, l'activité ayant été pénalisée par les grèves. La BoE a augmenté les taux directeurs (+50bps vs +25bps prévue, réalisant sa 13e hausse de taux consécutive) de manière plus importante que prévu, en raison du ralentissement plus lent que prévu de l'inflation britannique. Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/résilience mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 30 juin, le portefeuille, composé de 59 titres, est investi à 95.5%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 90% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursières comprise entre 2 et 5Mds représentent 5.5% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Mersen (+16.7%), Seche Environnement (+13.5%) et Quadient (+9.91%). A l'inverse Chargeurs (-10.38), Abivax (-14.1%) et SES Imagotag (-55.84%) contribue négativement. Durant la période, nous avons coupé nos positions sur SES Imagotag et sur Virbac, pour compléter nos positions sur Manitou et Imerys.

## Juillet 2023

Faits marquants sur les marchés financiers Le MSCI Europe clôture le mois de juin avec une performance positive à hauteur de +2% (en euro). D'un point de vue sectoriel, les secteurs des Utilities et de l'IT ont sous performé (en baisse respectivement de -0.96% et -0.92% au sein de l'indice MSCI Europe). En face, les secteurs de l'immobilier et des matériaux ont surperformé (en hausse respectivement de +11.8% et +5.1% au sein de l'indice MSCI Europe). La Banque Centrale Européenne (BCE) a relevé ses taux de +25bps pour la 9ème fois consécutive. Les taux de refinancement sont désormais à 4,25% et la facilité de prêt marginal à 4,50%. Le taux directeur est maintenant à +3,75%, le plus élevé depuis 2001 et depuis la création de la BCE. Une inflexion est néanmoins à noter car Christine Lagarde semble ouvrir la porte à une pause en septembre. Le taux d'inflation (headline) de la zone Euro continue de reculer en juillet à 5.3% contre 5.5% en juin. Cependant, le taux d'inflation sous-jacent reste à 5,5%, dépassant pour la première fois le taux d'inflation global, en raison de l'accélération de l'inflation des services. La croissance du PIB a surpris au T2, atteignant

+0,6% en trimestre sur trimestre, grâce en partie aux distorsions liées à l'Irlande (+3,3%). L'Allemagne fait +0%, la France +0,5%, l'Italie -0,3% et l'Espagne +0,5%. Le taux de chômage a chuté à 6,4%, le plus bas depuis la création de la zone euro. Les enquêtes d'activité PMI en zone euro se sont à nouveau détériorées en juillet. Le PMI composite s'est établi à 48,9 (vs 49,9 en juin), signalant une contraction pour le 2ème mois consécutif. Le PMI manufacturier a chuté à 42,7 pour le 13ème mois consécutif, principalement en raison des conditions industrielles en Allemagne (PMI manufacturier à 38,8). Cette baisse s'explique par la détérioration continue des conditions industrielles en Allemagne (le PMI manufacturier y est tombé à 38,8, ce qui n'est plus si loin des plus bas observés lors de la crise de 2008 et de la crise covid). La situation dans les services, qui résistaient mieux, se dégrade nettement également, le PMI services tombant à un plus bas de 6 mois. La confiance des consommateurs s'améliore un peu en juillet, passant de -16,1 en juin à -15,1, le niveau le plus élevé depuis février 2022. En France, la croissance au T2 est positive à +0,5%, mais la contribution de la consommation des ménages est négative et le commerce extérieur explique 0,7 point de la croissance. Le climat des affaires mesuré par l'enquête IFO en Allemagne se détériore pour le 3ème mois consécutif, se rapprochant des plus bas de 2022, indiquant une économie allemande qui continue de souffrir. Bilan des principales positions du mois. Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/résilience mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 31 juillet, le portefeuille, composé de 58 titres, est investi à 95,8%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 89,1% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 5Mds représentent 6,7% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été GTT (+19,46%), Prodways (15,6%) et Soitec (-15,52%). A l'inverse Carbios (-24,1%), Serge Ferrari (-24,14%) et Imerys (-11,3%) ont contribué négativement. Durant la période nous avons pris nos bénéfices sur Kalray pour nous réinvestir sur Prodways et Manitou.

## Août 2023

Faits marquants sur les marchés financiers. Le MSCI Europe clôture le mois d'août avec une performance négative à hauteur de -2,4% (en euro). D'un point de vue sectoriel, les secteurs de la Consommation Discrétionnaire et de l'IT ont sous performé (en baisse respectivement de -6,4% et -3,9% au sein de l'indice MSCI Europe). En face, les secteurs de l'Energie et de la Santé ont surperformé (en hausse respectivement de +3,4% et +0,75% au sein de l'indice MSCI Europe). La surperformance de l'Energie a été portée par la progression du baril (WTI +2,2% après +16,1% au mois de juillet et Brent +1,4% après +14,2% en juillet). L'OPEP a annoncé avoir réduit sa production (-836k barils/jour en juillet) et à une augmentation de plus de 20% du prix du gaz. Equinor (+6,4% sur le mois), TotalEnergies (+5,1%) et OMV (+4,3%). Lors de la réunion annuelle de banquiers centraux à Jackson Hole, Christine Lagarde, a déclaré que la Banque Centrale Européenne (BCE) allait maintenir des taux d'intérêts élevés aussi longtemps que nécessaire, pour ramener l'inflation à l'objectif fixé autour de 2%. Fin août, Robert Holzmann, membre des gouverneurs de la BCE, a indiqué que la Banque Centrale devrait continuer de relever ses taux avec une autre hausse de +25bps pour atteindre un taux de dépôts de 4% au regard du niveau d'inflation actuel. Il précise que la pause dans la hausse des taux pourrait être ensuite plus longue que le marché ne le pense, avoir une première baisse en 2025 seulement et non pas en 2024. Le taux d'inflation (CPI) est resté stable à 5,3% en août 2023 alors qu'une baisse était attendue par le consensus (5,1%). En revanche, l'inflation sous-jacente poursuit sa baisse à 5,3% après 5,5% en juillet (consensus à 5,3%). Le ralentissement de l'inflation se poursuit en août pour les biens industriels hors énergie (5% en juillet vs 4,8% en août) et les produits alimentaires (10,8% en juillet vs 9,8% en août). L'inflation des services ralentit en août (5,4% vs 5,6% en juillet) mais la désinflation n'est pas clairement enclenchée pour cette composante. Le PMI du mois d'août ressort en forte baisse à 47 après 48,6 en juillet alors qu'une stabilisation était attendue et revient ainsi sur son niveau de novembre 2020. Le PMI Manufacturier progresse légèrement mais demeure en zone de contraction de l'activité à 43,7 (vs 42,7 en juillet). Le PMI Services perd 2,6 points en un mois et s'installe en zone de contraction de l'activité à 48,3. Dans les deux secteurs, l'enquête mentionne une forte baisse de l'activité et des nouvelles commandes. En revanche, l'emploi reste stable. Les niveaux de PMI laissent attendre une contraction du PIB de 0,2% au T3 2023. Le nombre de personnes au chômage a progressé de + 73 000 dans la zone euro entre juin et juillet 2023. Le taux de chômage reste stable à 6,4% en juillet pour l'ensemble de la population active et à 13,8% pour les jeunes. L'amélioration du marché du travail se poursuit en Espagne et en Grèce notamment. En revanche, le nombre de personnes au chômage progresse dans un certain nombre de pays dont la France,

l'Italie, les Pays-Bas et l'Autriche. En France, le climat des affaires baisse en août, de 101 à 99 points, passant sous sa moyenne de long terme. Le climat de l'emploi se dégrade et ressort à 101 points (106 en juillet), au plus bas depuis avril 2021. L'indicateur de sentiment économique de la Commission européenne atteint en août 2023 son plus faible niveau depuis octobre 2022 à 93,3 points. La baisse est plus forte qu'attendue (93.7). Tous les secteurs voient une dégradation de la confiance. Celle-ci est jugée plus dégradée que sa moyenne de long terme dans l'industrie, la construction et désormais les services. Les perspectives se redressent un peu dans tous les secteurs. Pars pays, la baisse est marquée en France (-2.5), en Allemagne (-2.4) et en Italie (-1.1) tandis que la confiance progresse en Espagne (+1.5) et en Pologne (+1.2). En Allemagne, l'indice IFO est en baisse de 87.4 à 85.7 points. L'évaluation de la situation actuelle est en forte baisse (-2.4) et atteint son niveau le plus faible depuis août 2020. Bilan des principales positions du mois. Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/résilience mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 31 août, le portefeuille, composé de 58 titres, est investi à 95.7%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 90.1% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 5Mds représentent 5.6% du portefeuille.

## Septembre 2023

Faits marquants sur les marchés financiers. Le MSCI Europe clôture le mois de septembre avec une performance négative à -1,5% (en euro). Les secteurs de l'IT et de la Consommation Discrétionnaire ont sous performé (en baisse respectivement de -5,9% et -5,7% au sein de l'indice MSCI Europe). La Consommation Discrétionnaire a été pénalisée par le sell off sur les valeurs du Luxe (Kering -13,5%, LVMH -11,6%), à la suite de révisions en baisse des prévisions du consensus qui anticipent un ralentissement de la croissance organique à partir du T3 2023. En face, les secteurs de l'Energie et des Services de Communication ont surperformé (en hausse respectivement de +7,4% et +1,2% au sein de l'indice MSCI Europe). Le secteur de l'énergie bénéficie de la hausse du prix du baril (Brent +9,8% sur le mois à 95,24\$/baril; WTI +8,6% à 90,75\$/baril) profitant notamment des coupes de production annoncées par la Russie et l'Arabie Saoudite. Le Conseil des gouverneurs de la BCE a opté pour une hausse de taux « accommodante », en portant son taux de dépôt à 4%, soit son plus haut niveau depuis la création de la zone euro. Il s'agit de la dixième hausse d'affilée depuis juillet 2022. Le communiqué laisse entendre que le cycle de hausses de taux est terminé. La communication de la BCE devrait donc désormais porter sur la durée pendant laquelle les taux directeurs resteront à leur niveau actuel, et donc plus sur d'éventuelles nouvelles hausses de taux directeurs. La Commission européenne a abaissé ses prévisions de croissance de la zone euro de +1.1% à +0.8%. Le taux d'inflation (CPI) sur un an a diminué à +4,3% contre 5,2% en août et 4,5% attendu. L'inflation sous-jacente constitue une bonne surprise en s'établissant à 4,5% en septembre contre 5,3% en août. L'indice PMI composite flash de la zone euro se redresse légèrement en septembre, à 47,1 contre 46,7 en août. La baisse de l'activité dans le secteur privé se poursuit donc pour le 4ème mois consécutif toujours entraînée par une baisse de la demande. Le PMI manufacturier reste quasi-stable à 43,4 (contre 43,5 en août) et le PMI des Services progresse légèrement, passant de 47,9 en août à 48,4 en septembre. Cette nouvelle enquête PMI confirme la faiblesse de la demande, notamment dans le secteur manufacturier, et ne signale pas encore une stabilisation de l'activité. La conjoncture européenne reste notamment pénalisée par la faiblesse de la demande mondiale en biens manufacturés. Les enquêtes très dégradées sur les 3 derniers mois laissent attendre une contraction du PIB de la zone euro au 3ème trimestre après une croissance faible le trimestre précédent. Les seuls éléments rassurants qui ressortent de l'enquête résident dans le fait que les entreprises anticipent une hausse de leur activité à un horizon d'un an et que cette confiance permet la poursuite de la création d'emplois sur le mois même si celle-ci a fortement ralenti. Le taux de chômage de la zone euro était en baisse à 6,4% en août (le chiffre de juillet ayant été revu en hausse de 6,4% à 6,5%) avec 112 000 chômeurs en moins sur le mois. Le taux de chômage des jeunes a également diminué de 13,9% en juillet à 13,8% en août. L'indice de sentiment économique ESI de la Commission européenne est quasi-stable en septembre à 93,3 points (-0,3 points). Par pays, ce qui ressort c'est la stabilisation de l'ESI en Allemagne (+0,3), le rebond en France (+2,7 points) et la baisse en Italie et en Espagne (-2,2 et -3,2 respectivement). Il semblerait que l'on arrive à une stabilisation de la conjoncture dans les secteurs et pays qui ont connu une forte dégradation dans les mois précédents. En Allemagne, l'indice IFO de climat des affaires reste stable en septembre et s'établit à 85,7 (85,8 en août). Bilan des principales positions du mois. Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/résilience mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid : Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 31 août, le portefeuille, composé de 58 titres, est investi à 96.4%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 90.9% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 5Mds représentent 5.5% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Linedata (+5.88%), ID logistics (+3.76%) et Eramet (+1.98%). A l'inverse Voltalia (-36.6%), Chargeurs (-28.7%) et Kalray (-27.6%) ont contribué négativement.

## Octobre 2023

Faits marquants sur les marchés financiers : La baisse du MSCI Europe s'accélère en octobre avec une performance négative à -3,6% (en euro). Il s'agit de la 3ème baisse mensuelle consécutive depuis le mois d'août et de plus forte baisse en 1 an. L'incertitude sur un élargissement du conflit au Moyen-Orient, les publications du T3 très mitigées et la volatilité sur le marché obligataire ont dominé les débats. Les secteurs de la Santé et de la Consommation Discrétionnaire ont sous performé (en baisse respectivement de -5,4% et -5,3% au sein de l'indice MSCI Europe). En face, seul le secteur des Utilities affiche une performance positive sur le mois d'octobre à +0,45% au sein de l'indice MSCI Europe. Les Utilities ont bénéficié du rebond technique des valeurs de distribution d'eau anglaises Pennon Group, Severn Trent, United Utilities alors que la nouvelle régulation publiée le 2 octobre prévoit des investissements conséquents de 96Mds£ entre 2025 et 2030. Le mois d'octobre a été marqué par la chute de Worldline (-55.1% sur le mois) et d'Alstom (-43.6%) faisant suite aux importants warnings publiés par les deux entreprises lors des résultats du T3. A -59.2% le jour de sa publication, la baisse de Worldline devient la plus forte historiquement enregistrée par une valeur du CAC 40 sur une séance. Le Conseil des gouverneurs de la BCE a laissé les taux directeurs inchangés pour le mois d'octobre. Si le contexte de croissance faible et les signes de ralentissement du marché du travail indiquent que les risques qui pèsent sur l'économie sont orientés à la baisse, Christine Lagarde précise que d'autres hausses pourraient être envisagées. Le FMI a réduit ses estimations de croissance à +0,7% en 2023 et +1,2% en 2024, par rapport à des prévisions en juillet de +0.9% et +1.5%. En octobre, l'inflation totale en zone euro tombe à 2,9% en glissement annuel (après 4,3% en septembre) et l'inflation sous-jacente poursuit sa décline à 4,2%. L'inflation totale sort en dessous du consensus, qui l'attendait à 3,1%. Alors que le consensus attendait une stabilisation des PMI, le PMI composite repart à la baisse en octobre, passant de 47,2 en septembre à 46,5 (contre 47,4 attendu). La dégradation touche le secteur manufacturier à 43,0 en octobre (contre 43,4 en septembre) comme les services à 47,8 (contre 48,7 en septembre). La contraction économique s'est donc intensifiée avec une baisse de la production dans le secteur industriel pour le 7ème mois consécutif et une activité des prestataires de services en diminution pour le 3ème mois consécutif. En Allemagne, l'indice IFO de climat des affaires progresse en octobre et s'établit à 86,9 (85,9 en septembre). Bilan des principales positions du mois. Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/résilience mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid : Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 31 octobre, le portefeuille, composé de 57 titres, est investi à 97.25%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 90% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 5Mds représentent 7.25% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Groupe Okwind (+8.72%), LDC (+6.90%) et Abeo (+6.7%). A l'inverse, EuroAPI (-58.2%), Lhyfe (-43%) et Abivax (-40%), ont contribué négativement. Dans un mois où les small caps se sont littéralement effondrées, nous avons coupé la position en EuroAPI après son dernier avertissement sur résultat, et nous avons profité de la baisse de marche pour compléter des positions sur des titres dont la valorisation boursière est inférieure à celle de leurs fonds propres comme LNA sante, Ekinops ou Imerys.

## Novembre 2023

Faits marquants sur les marchés financiers : Le MSCI Europe clôture le mois de novembre en hausse (+6.44% sur le mois), première hausse depuis le mois d'août, marquée par la détente des taux (10 ans US en baisse de -60bps sur le mois à 4.33%) avec le statut quo de plusieurs banques centrales suite au ralentissement de l'inflation. En effet, l'idée selon laquelle les banques centrales en ont fini avec le cycle de resserrement



monétaire qui perdure depuis mars 2022 pour la Fed et juillet de la même année pour la BCE, a gagné le marché et domine largement en fin de mois. Côté marché US, le S&P 500 affiche sa plus forte hausse mensuelle depuis juillet 2022 (+8,9 % sur le mois) avec la baisse des taux domestique. En Europe, le 10 ans français est redescendu à 3% pour la première fois depuis près de 3 mois et le 10 ans allemand sous les 2.50%. Concernant le pétrole, le marché est sous pression en raison de la crainte d'une offre excédentaire. En effet, le ralentissement des économies américaines et européennes (et potentiellement de la demande en Chine) pèse sur la demande alors que l'offre croît parallèlement (en raison d'une hausse des stocks du brut américain). Le meeting de l'OPEC+ qui s'est déroulé le 30 novembre (après avoir été reporté de 4 jours) a tranché et a opté pour une réduction supplémentaire de la production de brut de -1m b/j (300k pour la Russie et 135k pour le Koweït). Du côté des banques centrales, la plupart des banques centrales (FED, BOJ, BOE, Banque de Norvège, BOK, RBNZ) ont opté pour un statu quo en maintenant leurs principaux taux directeurs inchangés (à 5.25%/5.50%, à -0.10%, à 5.25%, à 4.25% à 3.5% et à 5.5% respectivement). Malgré la prudence affichée en début de mois par les différents membres (qui n'ont pas hésité à affirmer que les taux pourraient rester à ces niveaux pour atteindre l'objectif d'inflation souhaité), l'idée selon laquelle les banques centrales en avaient fini avec le cycle de resserrement monétaire a gagné le marché et domine en fin de mois. Parallèlement, la croissance donne des signes de faiblesse : la Commission Européenne a revu ses prévisions de croissance à la baisse avec un PIB porté à +0,6 % en 2023 (vs +0.8% pour la dernière prévision) et à +1.2% en 2024 (vs +1.3 % prévu précédemment). La BCE prévoit également une contraction ou une stagnation du PIB au T4 et un retour de l'inflation à son objectif visé en fin 2025. En ce qui concerne l'inflation : elle se contracte davantage ! L'IPC yoy ralentit en novembre et ressort à +2.4% (vs cons +2.7% et +2.9% précédemment) Aux États-Unis, la publication du Beige Book met en lumière un ralentissement de l'économie en raison de réductions de dépenses de consommation (+0.2% en octobre (vs cons +0.1% et +0.7% précédemment) alimentées par la déperdition de l'épargne excédentaire), un marché de l'emploi qui continue de se détendre avec une légère augmentation du taux de chômage ( 3.9% en octobre (vs cons 3.8% en ligne avec ce qui avait été observé précédemment)) et pour finir une augmentation de prix modérée en octobre à +3.2% yoy (vs cons +3.3% et +3.7% précédemment) qui permet une certaine détente du marché. Dans ce contexte, l'immobilier tire particulièrement bien son épingle du jeu porte par la baisse des taux à 10 ans. A l'inverse le secteur de l'Energie est le seul à afficher une performance négative sur le mois sur des craintes d'offre excédentaire. Bilan des principales positions du mois. Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/résilience mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid : Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 30 novembre, le portefeuille, composé de 59 titres, est investi à 98.8%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 93% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 5Mds représentent 5.8% du portefeuille. Le marché des petites capitalisations boursières a connu un vif rebond après des mois de septembre et d'octobre extrêmement difficiles. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Lhyfe (+61.3%), OVH (+31.1%) et Esker (+23.2%). A l'inverse, Afyren (-22.3%), Equasens (-8.9%) et Quadient (-5.7%) ont contribué négativement. En tout début de période nous avons renforcé nos positions sur Lhyfe, Exclusive network et Plastic Omnium.

## Décembre 2023

Faits marquants sur les marchés financiers : Les marchés européens ont clôturé le dernier mois de l'année en hausse MSCI Europe (+3.71%) avec la publication de certaines données macro-économiques qui ont conforté le sentiment que la remontée des taux d'intérêt touche à sa fin voire qu'une baisse des taux imminente est désormais envisageable. J. Powell, a en effet indiqué que le FOMC réfléchissait à la date de la première baisse de taux, qui interviendrait même avant que l'inflation n'atteigne les +2% afin de préserver l'économie américaine. Si la FED prévoit que des baisses sont susceptibles d'apparaître l'année prochaine, la BCE ne s'est, quant à elle, pas prononcée sur une éventuelle détente l'an prochain. Les principales banques centrales ont maintenu le niveau des taux directeurs inchangé (FED à 5.25%-5.50%, BCE à 4% pour le taux de dépôt et à 4.5% pour le taux de refinancement et BOE à 5.25% comme attendu). Sur les marchés financiers mondiaux, aux US, le Dow Jones a atteint un nouveau record et le Nasdaq Composite a dépassé, pour la première fois depuis janvier 2022, au-dessus des 15.000 points. En Europe, record historique pour le CAC 40 qui a atteint les 7596pts le 15 décembre pour clôturer le mois à 7543pts (soit une hausse mensuelle de +3.18%). Même le Stoxx 600 affiche un plus haut niveau depuis janvier 2022. Sur le marché obligataire, le 10 ans Allemand est tombé sous la barre des 2% à 1.99% pour la première fois depuis le mois de mars, pendant

le mois de décembre. Aux États-Unis, la désinflation se poursuit et avec une hausse des prix de +3.1% en novembre (en ligne avec le cons et vs +3.2% précédemment) porté par le ralentissement des prix de l'énergie. En effet, le prix moyen de l'essence aux Etats-Unis est de 3,13\$ le gallon, un niveau au plus bas depuis décembre 2022. Le ralentissement des prix à la production à +0.9% yoy (vs cons +1.0% et +1.2% révisé précédemment) démontre de la poursuite du processus de désinflation. Cependant, un rebond inattendu du prix des voitures et des camions d'occasion a contribué à la hausse de l'inflation sous-jacente en novembre. La croissance est moins robuste que ce qui était attendu : le PIB ressort à +4.9% qoq (vs cons 5.2%). Par ailleurs, le marché de l'emploi se détend à nouveau. On note notamment une hausse des inscriptions hebdomadaires du chômage lors de la semaine du 16 décembre, à 205k (vs 203k révisé précédemment). Dans la Zone Euro, les économies tournent au ralenti et la baisse du PIB au T3 a été confirmée à -0.1%. Les ventes au détail n'augmentent que timidement de +0.1% sur octobre (vs cons +0.2% et -0.1% révisé précédemment). Parallèlement les commandes industrielles en Allemagne chutent de manière surprenante : -3.7% MoM au mois d'octobre (vs cons +0.2% et en ligne avec les chiffres préliminaires), représentant une baisse de -7.3% yoy sur le mois (vs cons -3.9% et après -3.8% en septembre). L'économie se contracte de plus en plus (PMI Composite à 46.7 en décembre vs 47.8 précédemment) pénalisés notamment par la France qui s'enfonce dans une récession (PMI Composite à 43.7 en décembre, sous la barre des 50 depuis mai) et par l'Allemagne. Au UK, l'économie ralentit (le PIB recule de -0.3% MoM en octobre vs cons -0.1% et +0.2% précédemment) tout comme les salaires qui ressortent à +7.3% yoy (vs cons +7.4% et +7.8% révisé précédemment). La Chine a vu la perspective de son rating Crédit passée à négative vs stable par Moody's. Par ailleurs, la demande intérieure montre des signes de faiblesses : chute inattendue des importations yoy à -0.6% en novembre (vs cons +3.9% et +3.0% précédemment). Le pays accuse une baisse de l'IPC à -0.5% yoy en novembre (vs cons -0.2% et ce qui a été observé précédemment), soit la plus forte baisse depuis novembre 2020. Enfin, au Japon, l'inflation se contracte et ressort à 2.6% en novembre (vs cons 3.0% et 3.2% révisé précédemment). Le gouvernement a revu à la hausse ses prévisions d'inflation et prévoit désormais qu'elle atteindra +2.5% pour la prochaine année fiscale (contre +1.9% précédemment estimé). Bilan des principales positions du mois. Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile. Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/résilience mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 29 décembre, le portefeuille, composé de 59 titres, est investi à 99.6%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 92.8% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 5Mds représentent 6.8% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été SII (+39.3% à la suite de l'OPA de la famille tentant un retrait de la cote), Ekinops (+24.9%) et Wavestone (+23.2%). A l'inverse, Afyren (-17.3%), Abeo (-8.5%) et OKwind (-3.9%) ont contribué négativement.

## Janvier 2024

Faits marquants sur les marchés financiers : Le marché action européen enchaîne un 3e mois de performance positive (+1.4%) pour se rapprocher de son plus haut historique de mai 2022 avec une forte disparité dans les performances pays : le CAC 40 progresse de +1.5% porté par la bonne tenue des valeurs du Luxe suite à la publication T4 de LVMH (+5.5%) sur le mois ou Publicis (+10.8%) qui franchit son plus haut historique avec des résultats supérieurs aux attentes ; le marché suisse progresse de +1.8% grâce au rebond du secteur de la Pharmacie (+3.7% sur le mois) avec en Suisse Novartis (+5.3%), Lonza (+20.1%) à la suite d'une publication de résultats très solides et l'annonce de la recherche d'un nouveau CEO, alors que le marché UK chute de -1% pénalisé par la mauvaise performance des valeurs du RETAIL (-4.3% sur le mois) avec JD Sports Fashion (-29.5%) dont la croissance ralentit sensiblement et Ocado (-27.9%) déçoit sur ses guidances 2024 (croissance autour de 5% vs 11% en 2023). Sur le plan géopolitique, la situation au Moyen-Orient devient de plus en plus compliquée. Plus particulièrement en mer Rouge avec les Etats-Unis et le Royaume Uni qui ont mené des frappes aériennes contre les Houthis. Le Liban a déposé une plainte auprès du Conseil de sécurité de l'ONU après la mort du numéro deux du Hamas, Saleh al-Aroui, à Beyrouth. Le Président Américain a annoncé des représailles sur l'Iran après l'attaque de drones qui a tué 3 soldats américains en Jordanie. L'Iran nie toute implication. La Chine a décidé d'entamer des investigations antidumping sur certaines importations d'alcools en provenance de l'Union européenne, dans ce qui s'apparente à une mesure de représailles après une enquête de Bruxelles sur les véhicules électriques chinois. Du côté des banques centrales, la BCE a maintenu ses taux directeurs à leurs niveaux actuels, pour la 3e réunion consécutive. Le taux de dépôt est maintenu à 4.0%, son plus haut niveau depuis la création de l'euro en 1999, atteint en septembre 2023 après

dix relèvements consécutifs. C. Lagarde estime qu'au-delà des chiffres d'inflation, les données de croissance des salaires qui sortiront le jour de la conférence de la BCE d'avril (le 11/04) seront clés pour décider d'une éventuelle baisse des taux de -25pbs, qui pourrait finalement être seulement annoncée lors de la réunion du 6 juin. La Fed a relevé le taux de son Programme de financement bancaire pour éviter l'arbitrage avec le taux d'emprunt sur le bilan de réserve. Sur le plan économique, les chiffres d'inflation pour le mois de décembre sont mitigés : les Etats Unis, +3.4% yoy (vs consensus à +3.2%) en hausse après les +3.1% du mois de Novembre. En Chine, l'inflation est négative sur un an à 0.3% alors qu'en Argentine, elle s'établit à +212% sur un an et +25% sur un mois, un record depuis plus de 30 ans. En France, le climat des affaires dans l'industrie reste stable en janvier par rapport au mois précédent à 99 points. Le pays enregistre également une hausse de la confiance des ménages en janvier à 91 vs 89 en décembre. Aux US, les inscriptions au chômage ont enregistré une hausse plus importante que prévu dès la semaine au 20 janvier, à 214.000 contre 189.000 (révisé) la semaine précédente. Le PIB du T4 a progressé de +3.3% en rythme annualisé et l'inflation a progressé comme attendu de +2.6% sur un an en décembre 2023. Au niveau sectoriel, les logiciels (+12.7%) et les semis conducteurs (+10.6%) affichent les 2 meilleures performances du MSCI Europe porté par les prises de commandes records de ASML (+17.1%) sur le mois ou les bons résultats de SAP (+15.3%) qui présentent un excellent Momentum sur la division cloud. A l'inverse, les secteurs de la grande distribution (-3.7%) et des matériaux (-3.6%) marquent le pas. Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/résilience mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid : Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 31 janvier, le portefeuille, composé de 58 titres, est investi à 97.3%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 90.6% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 5Mds représentent 6.7% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Exail Technologies (+10.8%), Abivax (+23%) et Compagnie des Alpes (+6.9%). A l'inverse, Ekinops (-22.8%), LISI (-7.6%) et Manitou (-10.5%) ont contribué négativement.

## Février 2024

Faits marquants sur les marchés financiers : Le MSCI Europe clôture le mois de février en hausse (+1.94%) dans le sillage des publications de résultats T4 et FY23. Le S&P 500 a enregistré un nouveau record en dépassant les 5000 points en cours de mois. Record également du Nasdaq 100 qui dépasse les 18000pts. Le CAC 40 (+3.54% sur le mois) a atteint son plus haut historique à 7927.4pts. Au Japon, le Nikkei 225 a atteint son plus haut historique à 39166.2pts, ce qui porte la hausse depuis le début de l'année à +17.0%. Du côté des banques centrales, C. Lagarde a indiqué que les signes de ralentissement de la croissance des salaires observés au quatrième trimestre dans la zone euro sont encourageants mais pas encore suffisants pour donner à la BCE la certitude que l'inflation retournera à sa cible. La BoK a laissé son taux de base à +3.5% comme prévu. Le gouverneur de la BoK s'est opposé à la spéculation d'une réduction anticipée. Le Gouverneur de la Banque Centrale d'Irlande, Gabriel Makhoul indique qu'il n'y avait pas d'urgence à baisser les taux dans la mesure où il fallait être vigilant sur l'évolution des salaires. Il rappelle que le marché du travail est étonnamment résilient et que la croissance économique devrait se redresser au S2. Sur le plan économique, la Commission européenne abaisse ses prévisions de croissance pour 2024 et n'attend plus qu'une croissance de +0.9% pour l'UE et de +0.8% pour la zone euro (vs 1.2%). Les prix ne devraient augmenter que de +2.7% dans la zone euro cette année. En France, le CPI harmonisé s'est établi à +3.1% sur un an en février, après +3.4% en janvier. En Allemagne, le PIB s'est contracté de -0.3% au T4 2023 par rapport aux trois mois précédents. Le UK enregistre une baisse surprise de la confiance des consommateurs, la première baisse en 4 mois à -21 contre un consensus à -18. Aux US, hausse des inscriptions au chômage lors de la semaine du 24 février, à 215.000 contre 202.000 (révisé) la semaine d'avant. Du côté des secteurs, le secteur auto (+14%) surperforme le MSCI Europe, porté par les publications de résultats rassurantes et encourageantes de plusieurs sociétés du secteur avec des niveaux de marge records : Stellantis (+17.8%), Renault (+9.9%). Le secteur de la technologie surperforme le STOXX, porté principalement par le rallye des acteurs des Semi, notamment suite à la publication d'ARM aux US, qui a progressé de +47.8% sur la seule séance du 8 février, après une publication de résultats bien supérieure aux attentes. La plus mauvaise performance revient au secteur immobilier (-9.3%) pénalisé par le rebond des taux (10 ans allemand +25bps à 2.41%). Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/résilience mise en évidence par la

pandémie, Préparer l'avenir post covid : Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 29 février, le portefeuille, composé de 56 titres, est investi à 95.4%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 87.5% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 5Mds représentent 7.9% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Believe (+36.1%), Linedata (+18.7%) et Nexans (+12%). A l'inverse, les titres d'Energie renouvelable ou d'industrie verte ont tres fortement sous performés Waga Energy (-29%), HRS (-22.7%) et Afyren (-17.8%).

## Mars 2024

Faits marquants sur les marchés financiers : Le marché européen clôture le mois de mars avec une hausse de +3.94% pour le MSCI Europe qui réalise un 5e mois de performance positive d'affilé. Le CAC 40 progresse de +3.5% sur le mois et termine à 8.205.81 après avoir inscrit un nouveau plus haut (8.253.59) sur la dernière séance du mois. Le S&P 500 (+3.10% sur le mois) réalise son meilleur T1 depuis 2019 (+10.16%), porté par l'IA et la perspective d'un assouplissement de la politique monétaire de la FED. Du côté des banques centrales, la BCE et la FED ont toutes 2 maintenu leurs taux inchangés. Les discours sont similaires pour Lagarde et Powell : les futures décisions des banques centrales seront basées sur les indicateurs économiques. Ils affirment à l'heure actuelle ne pas être assez confiants quant à l'évolution de ces indicateurs pour baisser les taux. La BCE a tout de même abaissé ses prévisions d'inflation pour l'année 2024 à +2.3% (vs +2.7% en décembre), suggérant que les perspectives économiques s'éclaircissent. La BCE a présenté ce mois le nouveau cadre opérationnel pour la mise en œuvre de la politique monétaire - l'objectif étant d'assurer que le cadre opérationnel reste approprié à mesure que le bilan de l'Eurosystème se normalise. Le FOMC anticipe une réduction de -75bps de taux en 2024. La FED a revu la croissance 2024 à la hausse (+2.1% vs 1.4% en décembre). Après de longues semaines de spéculation sur les marchés japonais, la BoJ a relevé son taux directeur dans la fourchette 0% à 0.1% (vs -0.1% précédemment). La banque centrale de Taïwan a relevé de manière inattendue son taux de 1.875% à 2%. La Banque Nationale Suisse quant à elle a surpris en abaissant son taux directeur de 1.75% à 1.5%. Statu quo pour la BoE (5.25%), la Norges Bank de Norvège (4.5%), la RBA (4.35%) et la BPoC (3.45% à 1 an & 3.95% à 5 ans). Sur le plan économique, en Zone Euro, les indices PMI sont mitigés avec le manufacturier en baisse (45.7 vs 47 en février) et les services en hausse (51.1 vs 50.5 en février) et les chiffres de production industrielle pour le mois de janvier (publiés en mars) sont ressortis largement sous les attentes (-6.7% YoY, vs Cons. -2.9%). Les données d'inflation de la Zone Euro sont ressorties en baisse sur un an, c'est le cas également pour l'Allemagne et la France. L'indice du climat des affaires en Allemagne publié par l'institut IFO s'est établi à 87.8 vs Cons. 86.0. Aux US, le PIB définitif pour le T4 24 affiche une croissance de +3.4% vs +3.2% en première estimation ce qui semble définitivement écarter une éventuelle récession de la première puissance économique mondiale. Toujours aux US, les chiffres de création d'emploi en février sortis ce mois ont surpris à la hausse (275k vs Cons. 198k), mais la révision des chiffres des mois précédents va dans le sens d'une normalisation du marché du travail (janvier révisé de 353k à 229k). Sur un an, l'indice PCE a progressé de +2.5% en février, vs +2.4% en janvier, ce qui correspond à « ce que la FED a envie de voir », a déclaré Powell. La Chine a annoncé un objectif de croissance de 5% pour 2024, ce qui semble ambitieux au vu des difficultés que le pays éprouve pour se relancer depuis la pandémie, cependant, cela reste un objectif modeste pour la Chine. Du côté des secteurs, les banques (+10.5%) surperforment le MSCI Europe, portées par de bonnes publications de résultats T4/FY 2023 et par le ton optimiste de la plupart des entreprises. Inversement le secteur du luxe et de la consommation durable sous performant. Côté M&A, on notera l'OPA de Nationwide sur Virgin Money (+38.1%) au prix de 220p/titre, soit avec une prime de +38.3% par rapport au cours de clôture la veille de l'annonce, ce qui valorise la banque à 2.9Mds£. On note également l'OPA de KKR sur Encavis (+52.6%), au prix de 17.50\$/action, soit avec une prime de 30% par rapport au cours de clôture de la veille, ce qui valoriserait la société à 2.8Mds\$. Swisscom a racheté Vodafone Italia pour 8Mds\$ (pas de dette ni cash) et prévoit de conclure l'opération au début de 2025. Retour du marché primaire avec l'IPO de Galderma (Pharma & Dermatologie) en Suisse, qui a levé 2.3Mds CHF (quasiment 100% de primaire) et dont le cours a progressé de +19.5% jusqu'à la fin du mois (l'essentiel de la hausse étant réalisé le 1er jour de trading). A noter également l'IPO de Douglas (Parfums & Cosmétique) qui a levé 890m\$ (95% en primaire) sur le marché allemand et dont le cours a chuté de -20.3% entre le cours d'IPO et la fin du mois. Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/résilience mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid : Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu



# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 29 mars, le portefeuille, composé de 55 titres, est investi à 97.2%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 90.6% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 5Mds représentent 6.6% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Manitou (14.7%), Spie (13.1%) et Assystem (+9.7%). A l'inverse, GL Events (-12.4%), Française de l'Energie (-13.6%) et Bonduelle (-24%) ont contribué négativement.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR AMBITION FRANCE et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR Ambition France - I en devise EUR : -0,51%
- Part CPR Ambition France - P en devise EUR : -1,50%
- Part CPR Ambition France - R en devise EUR : -0,91%
- Part CPR Ambition France - SI en devise EUR : -0,21%
- Part CPR Ambition France - T en devise EUR : -0,07%

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres                      | Mouvements ("Devise de comptabilité") |               |
|-----------------------------|---------------------------------------|---------------|
|                             | Acquisitions                          | Cessions      |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z | 21 434 514,85                         | 22 956 552,74 |
| SOCIETE POUR L'INFORMATIQUE |                                       | 4 080 470,72  |
| VILMORIN & CIE              |                                       | 3 503 428,45  |
| ID LOGISTICS GROUP          |                                       | 2 896 502,59  |
| IPSOS                       | 1 695 180,25                          | 1 170 484,28  |
| EXCLUSIVE NETWORKS SA       | 882 479,49                            | 1 756 725,13  |
| MANITOU BF                  | 2 216 436,99                          |               |
| MERSEN                      |                                       | 2 148 631,58  |
| VusionGroup                 | 696 649,50                            | 1 363 045,18  |
| CHARGEURS SA                | 573 997,64                            | 1 287 274,02  |

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 2 631 520,00

- o Change à terme :
- o Future : 2 631 520,00
- o Options :
- o Swap :

### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés (*) |
|--------------------------------|------------------------------------|
|                                |                                    |

(\*) Sauf les dérivés listés.

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

| Types d'instruments   | Montant en devise du portefeuille |
|---|-----------------------------------|
| <b>Techniques de gestion efficace</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces (*)</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p> |                                   |
| <b>Instruments financiers dérivés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>     |                                   |

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

| Revenus et frais opérationnels   | Montant en devise du portefeuille |
|--|-----------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>. Revenus (*)</li> <li>. Autres revenus</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des revenus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Frais opérationnels directs</li> <li>. Frais opérationnels indirects</li> <li>. Autres frais</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des frais</b></p> |                                   |

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.



## Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Depuis le **12 octobre 2023**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

### **INTÉGRATION DE MÉCANISMES DE GESTION DES LIQUIDITÉS<sup>(1)</sup>**

#### **a) Plafonnement des rachats « Gates » :**

Ce mécanisme permet d'étaler temporairement les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives (VL), dès lors qu'elles excèdent un certain niveau objectivement préétabli.

La mise en place de ce mécanisme garantit la gestion du risque de liquidité dans l'intérêt exclusif des porteurs/actionnaires, ainsi qu'un traitement égalitaire des ordres effectués par les porteurs/actionnaires concernés.

Le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil indiqué en pourcentage de l'actif net et tel que mentionné dans le prospectus de l'OPC est atteint. Ce seuil est déterminé par la société de gestion notamment au regard de la fréquence de la valeur liquidative.

Lorsque les demandes de rachat excèdent ce seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut cependant décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation et ne pourront faire l'objet de révocation de la part des porteurs ou actionnaires.

La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois pour un OPC dont la périodicité de valorisation est quotidienne (soit un temps de plafonnement maximal estimé de 1 mois).

Pour information, conformément à la réglementation en vigueur et notamment à l'Instruction AMF 2017-05, un avertissement a été intégré dans le prospectus des FCP ne prévoyant pas la mise en place de « Gates ».

*(1) Réglementation relative aux modalités d'introduction des mécanismes gestion de la liquidité (DOC-2017-05).*

#### **b) Mécanisme anti-dilution (Swing Pricing)**

Ce mécanisme consiste à ajuster la valeur liquidative (VL) à la hausse ou à la baisse selon la variation du solde net des souscriptions/rachats, afin de protéger les porteurs/actionnaires présents dans l'OPC de l'effet de dilution<sup>(2)</sup> généré par les coûts de réaménagement des portefeuilles.

Ces coûts, qui étaient jusqu'alors supportés par l'OPC (et donc par l'ensemble des porteurs présents dans l'OPC), sont désormais, en cas de mouvements de souscriptions/rachats significatifs, principalement supportés par les investisseurs à l'origine des mouvements.

Ce mécanisme a pour résultat de calculer une VL ajustée qui constituera la seule VL de l'OPC qui sera communiquée.

La Société de Gestion a choisi de déployer ce mécanisme avec seuil de déclenchement, c'est-à-dire qu'il sera appliqué sur la VL, uniquement lorsque le solde net de souscriptions / rachats aura atteint ou dépassé un seuil prédéfini.

*(2) La dilution correspond à l'ensemble des coûts de réaménagement induits par l'achat/vente de titres : frais de transactions, fourchette entre les prix à l'achat et les prix à la vente sur les marchés de ces titres et taxe.*

## Informations spécifiques

### Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

### Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) Télécopie : 01-53-15-70-70.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers..

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée. Niveau de levier indicatif : 2,76.

## Informations réglementaires

### Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

### Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314-75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

### Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

### Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

### Politique de Rémunérations

#### **Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

## **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par CPR AM (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (135 bénéficiaires <sup>(1)</sup>) s'est élevé à 17 141 346 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 925 024 euros, soit 64% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 6 216 322 euros, soit 36% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

<sup>(1)</sup> Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 2 902 130 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (7 bénéficiaires).

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (5 bénéficiaires), le montant total des rémunérations versées à cette catégorie de personnel (fixes et variables différés et non différés) n'est pas publié.

## **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

### **1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille**



## *Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

## *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

## 2. Fonctions commerciales

### *Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

## 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

## Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

### Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique ;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction ;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse ;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

### Application en gestion passive :

#### • Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

#### • Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

## Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>.

\* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

## Règlements SFDR et Taxonomie

### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

#### Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

## **Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

## CPR Ambition France

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

---

Aux porteurs de parts du FCP CPR Ambition France,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CPR Ambition France constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme



significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 25 septembre 2024

Paris La Défense, le 25 septembre 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Stéphane COLLAS*  
Stéphane COLLAS

*Jean Marc LECAT*  
Jean-Marc LECAT

## Comptes annuels

## Bilan Actif au 28/03/2024 en EUR

|  | 28/03/2024           | 31/03/2023            |
|--|----------------------|-----------------------|
| <b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>  |                      |                       |
| <b>DÉPÔTS</b>  |                      |                       |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>  | <b>93 313 794,83</b> | <b>102 424 219,91</b> |
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>   | <b>92 366 509,84</b> | <b>100 057 383,18</b> |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé   | 92 366 509,84        | 100 057 383,18        |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé   |                      |                       |
| <b>Obligations et valeurs assimilées</b>   |                      |                       |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé   |                      |                       |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé   |                      |                       |
| <b>Titres de créances</b>  |                      |                       |
| Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé  |                      |                       |
| Titres de créances négociables   |                      |                       |
| Autres titres de créances  |                      |                       |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé  |                      |                       |
| <b>Organismes de placement collectif</b>   | <b>900 244,99</b>    | <b>2 366 836,73</b>   |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays                                      | 900 244,99           | 2 366 836,73          |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE                                  |                      |                       |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés         |                      |                       |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés |                      |                       |
| Autres organismes non européens  |                      |                       |
| <b>Opérations temporaires sur titres</b>   |                      |                       |
| Créances représentatives de titres reçus en pension  |                      |                       |
| Créances représentatives de titres prêtés  |                      |                       |
| Titres empruntés   |                      |                       |
| Titres donnés en pension   |                      |                       |
| Autres opérations temporaires  |                      |                       |
| <b>Instruments financiers à terme</b>  | <b>47 040,00</b>     |                       |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé  | 47 040,00            |                       |
| Autres opérations  |                      |                       |
| <b>Autres instruments financiers</b>   |                      |                       |
| <b>CRÉANCES</b>  | <b>1 490 073,23</b>  | <b>213 244,75</b>     |
| Opérations de change à terme de devises  |                      |                       |
| Autres   | 1 490 073,23         | 213 244,75            |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>  | <b>156 206,54</b>    | <b>543 965,11</b>     |
| Liquidités   | 156 206,54           | 543 965,11            |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>  | <b>94 960 074,60</b> | <b>103 181 429,77</b> |

## Bilan Passif au 28/03/2024 en EUR

|   | 28/03/2024           | 31/03/2023            |
|---|----------------------|-----------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                     |                      |                       |
| Capital   | 91 904 766,14        | 97 270 092,99         |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 2 595 408,62         | 3 647 138,68          |
| Report à nouveau (a)  |                      | 1 040 019,83          |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)             | -340 265,97          | -936 174,72           |
| Résultat de l'exercice (a,b)                                | 722 998,38           | 1 741 194,95          |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>                         | <b>94 882 907,17</b> | <b>102 762 271,73</b> |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i>               |                      |                       |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                               | <b>48 000,00</b>     |                       |
| Opérations de cession sur instruments financiers            |                      |                       |
| Opérations temporaires sur titres                           |                      |                       |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension          |                      |                       |
| Dettes représentatives de titres empruntés                  |                      |                       |
| Autres opérations temporaires                               |                      |                       |
| Instruments financiers à terme                              | 48 000,00            |                       |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé             | 48 000,00            |                       |
| Autres opérations   |                      |                       |
| <b>DETTES</b>   | <b>29 167,43</b>     | <b>419 158,04</b>     |
| Opérations de change à terme de devises                     |                      |                       |
| Autres  | 29 167,43            | 419 158,04            |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                                   |                      |                       |
| Concours bancaires courants                                 |                      |                       |
| Emprunts  |                      |                       |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                      | <b>94 960 074,60</b> | <b>103 181 429,77</b> |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors-Bilan au 28/03/2024 en EUR

|   | 28/03/2024   | 31/03/2023 |
|---|--------------|------------|
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                 |              |            |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés |              |            |
| Engagement sur marché de gré à gré              |              |            |
| Autres engagements                              |              |            |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                        |              |            |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés |              |            |
| Contrats futures                                |              |            |
| CAC 40 FUT 0424                                 | 2 631 520,00 |            |
| Engagement sur marché de gré à gré              |              |            |
| Autres engagements                              |              |            |



## Compte de Résultat au 28/03/2024 en EUR

|   | 28/03/2024          | 31/03/2023          |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Produits sur opérations financières</b>                      |                     |                     |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers                   | 4 686,76            | 5 156,93            |
| Produits sur actions et valeurs assimilées                      | 1 882 251,83        | 2 014 609,71        |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées                  |                     |                     |
| Produits sur titres de créances                                 |                     |                     |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres     |                     |                     |
| Produits sur instruments financiers à terme                     |                     |                     |
| Autres produits financiers                                      |                     |                     |
| <b>TOTAL (1)</b>  | <b>1 886 938,59</b> | <b>2 019 766,64</b> |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                       |                     |                     |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres      |                     |                     |
| Charges sur instruments financiers à terme                      |                     |                     |
| Charges sur dettes financières                                  | 38,87               | 11 800,46           |
| Autres charges financières                                      |                     |                     |
| <b>TOTAL (2)</b>  | <b>38,87</b>        | <b>11 800,46</b>    |
| <b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>              | <b>1 886 899,72</b> | <b>2 007 966,18</b> |
| Autres produits (3)   |                     |                     |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)            | 215 261,85          | 221 306,95          |
| <b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b> | <b>1 671 637,87</b> | <b>1 786 659,23</b> |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5)                    | -31 927,90          | -45 464,28          |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)         | 916 711,59          |                     |
| <b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>                         | <b>722 998,38</b>   | <b>1 741 194,95</b> |

## Annexes aux comptes annuels

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013532751 - Part CPR AMBITION FRANCE T : Taux de frais maximum de 0,05% TTC

FR0013532728 - Part CPR AMBITION FRANCE I : Taux de frais maximum de 0,60% TTC

FR0013532736 - Part CPR AMBITION FRANCE SI : Taux de frais maximum de 0,20% TTC

FR0013532744 - Part CPR AMBITION FRANCE R : Taux de frais maximum de 0,90% TTC

FR0013532710 - Part CPR AMBITION FRANCE P : Taux de frais maximum de 1,50% TTC

## **Swing pricing**

### **Mécanisme du Swing Pricing :**

Les souscriptions et les rachats peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en oeuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

## **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

| <b>Part(s)</b>                      | <b>Affectation du résultat net</b>   | <b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>                                 |
|-------------------------------------|--|--|
| Part CPR AMBITION FRANCE<br>Part I  | Capitalisation, et/ou Distribution,<br>et/ou Report par décision de la<br>société de gestion | Capitalisation, et/ou Distribution,<br>et/ou Report par décision de la<br>société de gestion |
| Part CPR AMBITION FRANCE<br>Part P  | Capitalisation   | Capitalisation   |
| Part CPR AMBITION FRANCE<br>Part R  | Capitalisation   | Capitalisation   |
| Part CPR AMBITION FRANCE<br>Part SI | Capitalisation, et/ou Distribution,<br>et/ou Report par décision de la<br>société de gestion | Capitalisation, et/ou Distribution,<br>et/ou Report par décision de la<br>société de gestion |
| Part CPR AMBITION FRANCE<br>Part T  | Capitalisation, et/ou Distribution,<br>et/ou Report par décision de la<br>société de gestion | Capitalisation, et/ou Distribution,<br>et/ou Report par décision de la<br>société de gestion |



## 2. Évolution de l'actif net au 28/03/2024 en EUR

|   | 28/03/2024            | 31/03/2023            |
|---|-----------------------|-----------------------|
| <b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>  | <b>102 762 271,73</b> | <b>106 864 093,05</b> |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)    | 3 875 752,93          | 8 725 600,98          |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)           | -8 246 468,17         | -9 581 437,51         |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                    | 5 763 492,00          | 6 280 221,50          |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                   | -6 138 508,52         | -7 057 325,91         |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme                      | 202 010,00            |                       |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme                     |                       |                       |
| Frais de transactions   | -151 430,27           | -203 572,50           |
| Différences de change   | -0,24                 |                       |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | -1 917 733,66         | -3 870 475,19         |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     | 8 804 008,48          | 10 721 742,14         |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   | -10 721 742,14        | -14 592 217,33        |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme   | 47 040,00             |                       |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     | 47 040,00             |                       |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   |                       |                       |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes          |                       |                       |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat                             |                       | -181 491,92           |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation                     | 1 671 637,87          | 1 786 659,23          |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes    |                       |                       |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat                       | -2 985 156,50         |                       |
| Autres éléments   |                       |                       |
| <b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>  | <b>94 882 907,17</b>  | <b>102 762 271,73</b> |

Le montant de l'acompte sur résultat se décompose de la manière suivante :

- Acompte Report à nouveau : 2 068 444,91€
- Acompte exercice en cours : 916 711,59€

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

|   | Montant             | %           |
|---|---------------------|-------------|
| <b>ACTIF</b>  |                     |             |
| <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>                |                     |             |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES                 |                     |             |
| <b>TITRES DE CRÉANCES</b>                               |                     |             |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES                                |                     |             |
| <b>PASSIF</b>   |                     |             |
| <b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b> |                     |             |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS  |                     |             |
| <b>HORS-BILAN</b>                                       |                     |             |
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                         |                     |             |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE                          |                     |             |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                                |                     |             |
| Actions   | 2 631 520,00        | 2,77        |
| <b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>                          | <b>2 631 520,00</b> | <b>2,77</b> |

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

|                                   | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres     | %    |
|-----------------------------------|-----------|---|---------------|---|----------------|---|------------|------|
| <b>ACTIF</b>                      |           |   |               |   |                |   |            |      |
| Dépôts                            |           |   |               |   |                |   |            |      |
| Obligations et valeurs assimilées |           |   |               |   |                |   |            |      |
| Titres de créances                |           |   |               |   |                |   |            |      |
| Opérations temporaires sur titres |           |   |               |   |                |   |            |      |
| Comptes financiers                |           |   |               |   |                |   | 156 206,54 | 0,16 |
| <b>PASSIF</b>                     |           |   |               |   |                |   |            |      |
| Opérations temporaires sur titres |           |   |               |   |                |   |            |      |
| Comptes financiers                |           |   |               |   |                |   |            |      |
| <b>HORS-BILAN</b>                 |           |   |               |   |                |   |            |      |
| Opérations de couverture          |           |   |               |   |                |   |            |      |
| Autres opérations                 |           |   |               |   |                |   |            |      |

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

|                                   | < 3 mois   | %    | ]3 mois - 1 an] | % | ]1 - 3 ans] | % | ]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|------------|------|-----------------|---|-------------|---|-------------|---|---------|---|
| <b>ACTIF</b>                      |            |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Dépôts                            |            |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Obligations et valeurs assimilées |            |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Titres de créances                |            |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Opérations temporaires sur titres |            |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Comptes financiers                | 156 206,54 | 0,16 |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| <b>PASSIF</b>                     |            |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Opérations temporaires sur titres |            |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Comptes financiers                |            |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| <b>HORS-BILAN</b>                 |            |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Opérations de couverture          |            |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Autres opérations                 |            |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

|  | Devise 1 |   | Devise 2 |   | Devise 3 |   | Devise N Autre(s) |   |
|--|----------|---|----------|---|----------|---|-------------------|---|
|  | Montant  | % | Montant  | % | Montant  | % | Montant           | % |
| <b>ACTIF</b>                                     |          |   |          |   |          |   |                   |   |
| Dépôts   |          |   |          |   |          |   |                   |   |
| Actions et valeurs assimilées                    |          |   |          |   |          |   |                   |   |
| Obligations et valeurs assimilées                |          |   |          |   |          |   |                   |   |
| Titres de créances                               |          |   |          |   |          |   |                   |   |
| OPC  |          |   |          |   |          |   |                   |   |
| Opérations temporaires sur titres                |          |   |          |   |          |   |                   |   |
| Créances   |          |   |          |   |          |   |                   |   |
| Comptes financiers                               |          |   |          |   |          |   |                   |   |
| <b>PASSIF</b>                                    |          |   |          |   |          |   |                   |   |
| Opérations de cession sur instruments financiers |          |   |          |   |          |   |                   |   |
| Opérations temporaires sur titres                |          |   |          |   |          |   |                   |   |
| Dettes   |          |   |          |   |          |   |                   |   |
| Comptes financiers                               |          |   |          |   |          |   |                   |   |
| <b>HORS-BILAN</b>                                |          |   |          |   |          |   |                   |   |
| Opérations de couverture                         |          |   |          |   |          |   |                   |   |
| Autres opérations                                |          |   |          |   |          |   |                   |   |

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

|                                 | Nature de débit/crédit           | 28/03/2024          |
|---------------------------------|----------------------------------|---------------------|
| <b>CRÉANCES</b>                 |                                  |                     |
|                                 | Ventes à règlement différé       | 1 291 253,76        |
|                                 | Dépôts de garantie en espèces    | 171 600,00          |
|                                 | Coupons et dividendes en espèces | 27 219,47           |
| <b>TOTAL DES CRÉANCES</b>       |                                  | <b>1 490 073,23</b> |
| <b>DETTES</b>                   |                                  |                     |
|                                 | Frais de gestion fixe            | 20 915,06           |
|                                 | Autres dettes                    | 8 252,37            |
| <b>TOTAL DES DETTES</b>         |                                  | <b>29 167,43</b>    |
| <b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b> |                                  | <b>1 460 905,80</b> |

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

|   | En parts    | En montant    |
|---|-------------|---------------|
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE I</b>                     |             |               |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 17,531      | 2 308 249,01  |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -9,932      | -1 211 064,01 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | 7,599       | 1 097 185,00  |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 71,094      |               |
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE P</b>                     |             |               |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 7 736,562   | 997 368,69    |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -2 666,774  | -329 218,80   |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | 5 069,788   | 668 149,89    |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 20 229,313  |               |
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE R</b>                     |             |               |
| Parts souscrites durant l'exercice                    |             |               |
| Parts rachetées durant l'exercice                     |             |               |
| Solde net des souscriptions/rachats                   |             |               |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 41,177      |               |
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE SI</b>                    |             |               |
| Parts souscrites durant l'exercice                    |             |               |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -25,000     | -3 310 193,25 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -25,000     | -3 310 193,25 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 475,000     |               |
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE T</b>                     |             |               |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 5 739,930   | 570 135,23    |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -34 843,885 | -3 395 992,11 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -29 103,955 | -2 825 856,88 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 225 025,310 |               |

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

|   | En montant |
|---|------------|
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE I</b><br>Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises<br>Commissions de souscription acquises<br>Commissions de rachat acquises  |            |
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE P</b><br>Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises<br>Commissions de souscription acquises<br>Commissions de rachat acquises  |            |
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE R</b><br>Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises<br>Commissions de souscription acquises<br>Commissions de rachat acquises  |            |
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE SI</b><br>Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises<br>Commissions de souscription acquises<br>Commissions de rachat acquises |            |
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE T</b><br>Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises<br>Commissions de souscription acquises<br>Commissions de rachat acquises  |            |



# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

## 3.7. FRAIS DE GESTION

|   | 28/03/2024                 |
|---|----------------------------|
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE I</b><br>Commissions de garantie<br>Frais de gestion fixes<br>Pourcentage de frais de gestion fixes<br>Rétrocessions des frais de gestion       | <br><br>44 119,54<br>0,50  |
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE P</b><br>Commissions de garantie<br>Frais de gestion fixes<br>Pourcentage de frais de gestion fixes<br>Rétrocessions des frais de gestion       | <br><br>35 885,18<br>1,50  |
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE Part R</b><br>Commissions de garantie<br>Frais de gestion fixes<br>Pourcentage de frais de gestion fixes<br>Rétrocessions des frais de gestion  | <br><br>47,11<br>0,90      |
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE Part SI</b><br>Commissions de garantie<br>Frais de gestion fixes<br>Pourcentage de frais de gestion fixes<br>Rétrocessions des frais de gestion | <br><br>123 440,43<br>0,20 |
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE Part T</b><br>Commissions de garantie<br>Frais de gestion fixes<br>Pourcentage de frais de gestion fixes<br>Rétrocessions des frais de gestion  | <br><br>11 769,59<br>0,05  |

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

|  | 28/03/2024 |
|--|------------|
| Garanties reçues par l'OPC<br>- dont garanties de capital<br><br>Autres engagements reçus<br>Autres engagements donnés |            |

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                               | 28/03/2024 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée |            |
| Titres empruntés              |            |

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

|  | 28/03/2024 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine |            |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                |            |

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                   | Code ISIN    | Libellé                     | 28/03/2024        |
|-----------------------------------|--------------|-----------------------------|-------------------|
| Actions                           |              |                             |                   |
| Obligations                       |              |                             |                   |
| TCN                               |              |                             |                   |
| OPC                               |              |                             | 900 244,99        |
| Instruments financiers à terme    | FR0014005XM0 | AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z | 900 244,99        |
| <b>Total des titres du groupe</b> |              |                             | <b>900 244,99</b> |

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### Acomptes sur résultat versé au titre de l'exercice

|                       | Date       | Part                        | Montant total | Montant unitaire | Crédits d'impôt totaux | Crédits d'impôt unitaires |
|-----------------------|------------|-----------------------------|---------------|------------------|------------------------|---------------------------|
| <b>Acomptes</b>       | 20/03/2024 | CPR AMBITION FRANCE Part SI | 2 985 156,50  | 6 284,54         |                        |                           |
| <b>Total acomptes</b> |            |                             | 2 985 156,50  | 6 284,54         |                        |                           |

Le montant de l'acompte sur résultat se décompose de la manière suivante :

- Acompte Report à nouveau : 2 068 444,91€

- Acompte exercice en cours : 916 711.59€

### Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

|  | 28/03/2024        | 31/03/2023          |
|--|-------------------|---------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>           |                   |                     |
| Report à nouveau                           |                   | 1 040 019,83        |
| Résultat avant acompte(s)                  | 1 639 709,97      | 1 741 194,95        |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 916 711,59        |                     |
| <b>Total</b>                               | <b>722 998,38</b> | <b>2 781 214,78</b> |

|                                   | 28/03/2024        | 31/03/2023        |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE I</b> |                   |                   |
| <b>Affectation</b>                |                   |                   |
| Distribution                      |                   |                   |
| Report à nouveau de l'exercice    |                   |                   |
| Capitalisation                    | 132 666,08        | 119 065,30        |
| <b>Total</b>                      | <b>132 666,08</b> | <b>119 065,30</b> |

|                                   | 28/03/2024       | 31/03/2023      |
|-----------------------------------|------------------|-----------------|
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE P</b> |                  |                 |
| <b>Affectation</b>                |                  |                 |
| Distribution                      |                  |                 |
| Report à nouveau de l'exercice    |                  |                 |
| Capitalisation                    | 11 468,98        | 8 609,54        |
| <b>Total</b>                      | <b>11 468,98</b> | <b>8 609,54</b> |

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

|                                   | 28/03/2024   | 31/03/2023   |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE R</b> |              |              |
| <b>Affectation</b>                |              |              |
| Distribution                      |              |              |
| Report à nouveau de l'exercice    |              |              |
| Capitalisation                    | 54,04        | 55,85        |
| <b>Total</b>                      | <b>54,04</b> | <b>55,85</b> |

|                                    | 28/03/2024        | 31/03/2023          |
|------------------------------------|-------------------|---------------------|
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE SI</b> |                   |                     |
| <b>Affectation</b>                 |                   |                     |
| Distribution                       |                   |                     |
| Report à nouveau de l'exercice     |                   | 2 177 310,41        |
| Capitalisation                     | 162 075,34        |                     |
| <b>Total</b>                       | <b>162 075,34</b> | <b>2 177 310,41</b> |

|  | 28/03/2024        | 31/03/2023        |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE T</b>                                    |                   |                   |
| <b>Affectation</b>   |                   |                   |
| Distribution   | 416 296,82        |                   |
| Report à nouveau de l'exercice                                       | 437,12            |                   |
| Capitalisation   |                   | 476 173,68        |
| <b>Total</b>   | <b>416 733,94</b> | <b>476 173,68</b> |
| <b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b> |                   |                   |
| Nombre de parts  | 225 025,310       | 254 129,265       |
| Distribution unitaire  | 1,85              |                   |
| <b>Crédit d'impôt</b>  |                   |                   |
| <b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>         |                   |                   |

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

|   | 28/03/2024          | 31/03/2023          |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>                              |                     |                     |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées       | 2 595 408,62        | 3 647 138,68        |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice                     | -340 265,97         | -936 174,72         |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice |                     |                     |
| <b>Total</b>  | <b>2 255 142,65</b> | <b>2 710 963,96</b> |

|   | 28/03/2024        | 31/03/2023        |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE I</b>           |                   |                   |
| <b>Affectation</b>                          |                   |                   |
| Distribution                                |                   |                   |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 233 506,95        | 237 338,07        |
| Capitalisation                              |                   |                   |
| <b>Total</b>                                | <b>233 506,95</b> | <b>237 338,07</b> |

|   | 28/03/2024       | 31/03/2023        |
|---|------------------|-------------------|
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE P</b>           |                  |                   |
| <b>Affectation</b>                          |                  |                   |
| Distribution                                |                  |                   |
| Plus et moins-values nettes non distribuées |                  |                   |
| Capitalisation                              | -8 847,34        | -18 131,61        |
| <b>Total</b>                                | <b>-8 847,34</b> | <b>-18 131,61</b> |

|   | 28/03/2024    | 31/03/2023    |
|---|---------------|---------------|
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE R</b>           |               |               |
| <b>Affectation</b>                          |               |               |
| Distribution                                |               |               |
| Plus et moins-values nettes non distribuées |               |               |
| Capitalisation                              | -17,04        | -49,49        |
| <b>Total</b>                                | <b>-17,04</b> | <b>-49,49</b> |

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

|   | 28/03/2024          | 31/03/2023          |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE SI</b>          |                     |                     |
| <b>Affectation</b>                          |                     |                     |
| Distribution                                |                     |                     |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 1 557 206,03        | 1 872 692,35        |
| Capitalisation                              |                     |                     |
| <b>Total</b>                                | <b>1 557 206,03</b> | <b>1 872 692,35</b> |

|   | 28/03/2024        | 31/03/2023        |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE T</b>           |                   |                   |
| <b>Affectation</b>                          |                   |                   |
| Distribution                                |                   |                   |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 473 294,05        | 619 114,64        |
| Capitalisation                              |                   |                   |
| <b>Total</b>                                | <b>473 294,05</b> | <b>619 114,64</b> |

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

|   | 31/03/2022            | 31/03/2023            | 28/03/2024           |
|---|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| <b>Actif net Global en EUR</b>                | <b>106 864 093,05</b> | <b>102 762 271,73</b> | <b>94 882 907,17</b> |
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE I en EUR</b>      |                       |                       |                      |
| Actif net                                     | 2 676 789,36          | 8 424 025,87          | 9 383 998,03         |
| Nombre de titres                              | 19,551                | 63,495                | 71,094               |
| Valeur liquidative unitaire                   | 136 913,16            | 132 672,27            | 131 994,23           |
| +/- values nettes unitaire non distribuées    | 4 946,52              | 3 737,90              | 3 284,48             |
| Capitalisation unitaire sur résultat          | 1 510,20              | 1 875,19              | 1 866,06             |
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE P en EUR</b>      |                       |                       |                      |
| Actif net                                     | 6 132 744,93          | 1 966 422,54          | 2 584 585,82         |
| Nombre de titres                              | 45 354,907            | 15 159,525            | 20 229,313           |
| Valeur liquidative unitaire                   | 135,21                | 129,71                | 127,76               |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 4,97                  | -1,19                 | -0,43                |
| Capitalisation unitaire sur résultat          | -0,13                 | 0,56                  | 0,56                 |
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE R en EUR</b>      |                       |                       |                      |
| Actif net                                     | 5 611,39              | 5 415,78              | 5 366,36             |
| Nombre de titres                              | 41,177                | 41,177                | 41,177               |
| Valeur liquidative unitaire                   | 136,27                | 131,52                | 130,32               |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 5,00                  | -1,20                 | -0,41                |
| Capitalisation unitaire sur résultat          | 0,90                  | 1,35                  | 1,31                 |
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE SI en EUR</b>     |                       |                       |                      |
| Actif net                                     | 68 753 399,21         | 66 823 932,15         | 60 309 506,67        |
| Nombre de titres                              | 500,000               | 500,000               | 475,000              |
| Valeur liquidative unitaire                   | 137 506,79            | 133 647,86            | 126 967,38           |
| +/- values nettes unitaire non distribuées    | 4 959,01              | 3 745,38              | 3 278,32             |
| Distribution unitaire sur résultat            |                       |                       | 6 284,54             |
| Crédit d'impôt unitaire                       |                       |                       |                      |
| Report à nouveau unitaire sur résultat        | 2 076,99              | 4 354,62              |                      |
| Capitalisation unitaire sur résultat          |                       |                       | 341,21               |



## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

|  | 31/03/2022    | 31/03/2023    | 28/03/2024    |
|--|---------------|---------------|---------------|
| <b>Part CPR AMBITION FRANCE T en EUR</b>   |               |               |               |
| Actif net                                  | 29 295 548,16 | 25 542 475,39 | 22 599 450,29 |
| Nombre de titres                           | 281 808,768   | 254 129,265   | 225 025,310   |
| Valeur liquidative unitaire                | 103,95        | 100,50        | 100,43        |
| +/- values nettes unitaire non distribuées | 3,35          | 2,43          | 2,10          |
| Distribution unitaire sur résultat         | 0,67          |               | 1,85          |
| Crédit d'impôt unitaire                    |               |               |               |
| Capitalisation unitaire sur résultat       |               | 1,87          |               |

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

| Désignation des valeurs   | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|-----------------|-------------|
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>  |        |                     |                 |             |
| <b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b> |        |                     |                 |             |
| <b>FRANCE</b>   |        |                     |                 |             |
| ABEO SA   | EUR    | 18 688              | 191 552,00      | 0,20        |
| AFYREN SAS  | EUR    | 98 658              | 187 450,20      | 0,20        |
| ALTAREA   | EUR    | 16 033              | 1 256 987,20    | 1,32        |
| ARGAN   | EUR    | 10 166              | 852 927,40      | 0,90        |
| ASSYTEM BRIME   | EUR    | 60 689              | 3 568 513,20    | 3,76        |
| AUBAY   | EUR    | 61 700              | 2 511 190,00    | 2,64        |
| BELIEVE SAS   | EUR    | 91 341              | 1 545 489,72    | 1,63        |
| BENETEAU  | EUR    | 79 012              | 1 080 884,16    | 1,14        |
| BONDUELLE SA  | EUR    | 126 613             | 950 863,63      | 1,00        |
| CARBIOS   | EUR    | 44 225              | 1 065 822,50    | 1,13        |
| CHARGEURS SA  | EUR    | 80 813              | 966 523,48      | 1,01        |
| CIE DES ALPES   | EUR    | 246 336             | 3 325 536,00    | 3,50        |
| EKINOPS   | EUR    | 443 820             | 1 655 448,60    | 1,74        |
| Equasens  | EUR    | 19 855              | 1 018 561,50    | 1,07        |
| ERAMET  | EUR    | 5 338               | 376 062,10      | 0,39        |
| ESKER SA  | EUR    | 6 328               | 1 178 906,40    | 1,24        |
| EXAIL TECHNOLOGIES  | EUR    | 187 959             | 4 210 281,60    | 4,44        |
| GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA   | EUR    | 8 138               | 1 127 113,00    | 1,19        |
| GENFIT  | EUR    | 109 111             | 364 430,74      | 0,38        |
| GL EVENTS   | EUR    | 132 632             | 2 530 618,56    | 2,67        |
| GROUPE OKWIND SAS   | EUR    | 50 274              | 1 010 507,40    | 1,07        |
| HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS  | EUR    | 20 601              | 178 198,65      | 0,19        |
| ID LOGISTICS GROUP  | EUR    | 7 583               | 2 680 590,50    | 2,83        |
| INFOTEL   | EUR    | 46 044              | 2 164 068,00    | 2,28        |
| INNATE PHARMA   | EUR    | 425 233             | 929 134,11      | 0,98        |
| IPSOS   | EUR    | 38 953              | 2 545 578,55    | 2,69        |
| KAUFMAN & BROAD SA  | EUR    | 76 097              | 2 054 619,00    | 2,17        |
| LA FRANCAISE DE LENERGIE  | EUR    | 35 240              | 1 226 352,00    | 1,29        |
| LDC SA  | EUR    | 11 939              | 1 623 704,00    | 1,71        |
| LECTRA SA   | EUR    | 46 089              | 1 490 979,15    | 1,57        |
| LINEDATA SERVICES   | EUR    | 35 477              | 2 426 626,80    | 2,56        |
| LISI EX GFI INDUSTRIES SA   | EUR    | 185 848             | 4 395 305,20    | 4,63        |
| MANITOU BF  | EUR    | 125 215             | 3 174 200,25    | 3,34        |
| MERSEN  | EUR    | 51 899              | 1 891 718,55    | 2,00        |
| NEURONES  | EUR    | 52 319              | 2 396 210,20    | 2,53        |
| NEXANS SA   | EUR    | 12 048              | 1 167 451,20    | 1,23        |
| OVH GROUPE SAS  | EUR    | 53 917              | 521 916,56      | 0,55        |
| PIERRE & VACANCES   | EUR    | 735 395             | 941 305,60      | 0,99        |
| PLASTIC OMNIUM  | EUR    | 46 322              | 559 569,76      | 0,59        |
| PRODWAYS GROUP SA-WI  | EUR    | 520 526             | 387 791,87      | 0,41        |
| Quadient SA   | EUR    | 203 385             | 3 876 518,10    | 4,09        |

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

| Désignation des valeurs  | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net   |
|--|--------|---------------------|----------------------|---------------|
| ROBERTET   | EUR    | 1 620               | 1 292 760,00         | 1,36          |
| SECHE ENVIRONNEMENT SA   | EUR    | 34 830              | 3 942 756,00         | 4,16          |
| SIDETRADE  | EUR    | 6 210               | 993 600,00           | 1,05          |
| SOPRA STERIA   | EUR    | 3 913               | 878 077,20           | 0,92          |
| SPIE SA  | EUR    | 54 192              | 1 886 965,44         | 1,99          |
| SYNERGIE   | EUR    | 60 718              | 1 936 904,20         | 2,04          |
| THERMADOR GROUPE   | EUR    | 15 981              | 1 411 122,30         | 1,49          |
| TRIGANO SA   | EUR    | 6 543               | 1 066 509,00         | 1,13          |
| VETOQUINOL   | EUR    | 18 649              | 1 855 575,50         | 1,96          |
| VusionGroup  | EUR    | 6 117               | 872 284,20           | 0,92          |
| WAGA ENERGY SA W/I   | EUR    | 95 678              | 1 521 280,20         | 1,60          |
| WAVESTONE  | EUR    | 73 445              | 4 120 264,50         | 4,34          |
| <b>TOTAL FRANCE</b>  |        |                     | <b>89 385 605,98</b> | <b>94,21</b>  |
| <b>LUXEMBOURG</b>  |        |                     |                      |               |
| ABIVAX SA  | EUR    | 176 353             | 2 363 130,20         | 2,49          |
| LHYFE SAS  | EUR    | 149 582             | 617 773,66           | 0,65          |
| <b>TOTAL LUXEMBOURG</b>  |        |                     | <b>2 980 903,86</b>  | <b>3,14</b>   |
| <b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>                  |        |                     | <b>92 366 509,84</b> | <b>97,35</b>  |
| <b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>   |        |                     | <b>92 366 509,84</b> | <b>97,35</b>  |
| <b>Organismes de placement collectif</b>   |        |                     |                      |               |
| <b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>       |        |                     |                      |               |
| <b>FRANCE</b>  |        |                     |                      |               |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z  | EUR    | 0,862               | 900 244,99           | 0,95          |
| <b>TOTAL FRANCE</b>  |        |                     | <b>900 244,99</b>    | <b>0,95</b>   |
| <b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b> |        |                     | <b>900 244,99</b>    | <b>0,95</b>   |
| <b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>   |        |                     | <b>900 244,99</b>    | <b>0,95</b>   |
| <b>Instruments financier à terme</b>   |        |                     |                      |               |
| <b>Engagements à terme fermes</b>  |        |                     |                      |               |
| <b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>  |        |                     |                      |               |
| CAC 40 FUT 0424  | EUR    | 32                  | 47 040,00            | 0,05          |
| <b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>                                  |        |                     | <b>47 040,00</b>     | <b>0,05</b>   |
| <b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>  |        |                     | <b>47 040,00</b>     | <b>0,05</b>   |
| <b>TOTAL Instruments financier à terme</b>   |        |                     | <b>47 040,00</b>     | <b>0,05</b>   |
| <b>Appel de marge</b>  |        |                     |                      |               |
| APPEL MARGE CACEIS   | EUR    | -48 000             | -48 000,00           | -0,05         |
| <b>TOTAL Appel de marge</b>  |        |                     | <b>-48 000,00</b>    | <b>-0,05</b>  |
| <b>Créances</b>  |        |                     | <b>1 490 073,23</b>  | <b>1,57</b>   |
| <b>Dettes</b>  |        |                     | <b>-29 167,43</b>    | <b>-0,03</b>  |
| <b>Comptes financiers</b>  |        |                     | <b>156 206,54</b>    | <b>0,16</b>   |
| <b>Actif net</b>   |        |                     | <b>94 882 907,17</b> | <b>100,00</b> |

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

|                             |     |             |            |
|-----------------------------|-----|-------------|------------|
| Part CPR AMBITION FRANCE I  | EUR | 71,094      | 131 994,23 |
| Part CPR AMBITION FRANCE T  | EUR | 225 025,310 | 100,43     |
| Part CPR AMBITION FRANCE SI | EUR | 475,000     | 126 967,38 |
| Part CPR AMBITION FRANCE P  | EUR | 20 229,313  | 127,76     |
| Part CPR AMBITION FRANCE R  | EUR | 41,177      | 130,32     |

## Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part CPR AMBITION FRANCE Part T

|  | NET GLOBAL  | DEVISE | NET UNITAIRE | DEVISE |
|--|-------------|--------|--------------|--------|
| Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire  |             |        |              |        |
| Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire              | 416 296,824 | EUR    | 1,85         | EUR    |
| Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire |             |        |              |        |
| Revenus non déclarables et non imposables  |             |        |              |        |
| Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values  |             |        |              |        |
| TOTAL  | 416 296,824 | EUR    | 1,85         | EUR    |

## Annexe(s)

## Produit

# CPR Ambition France - P

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013532710 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com)

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type** : Parts de CPR Ambition France, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée** : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF** : Actions françaises

**Objectifs**: En souscrivant dans CPR Ambition France, vous investissez dans un portefeuille d'actions françaises centré sur des valeurs de petites et moyennes capitalisations.

L'objectif de gestion est d'obtenir la meilleure performance possible en investissant dans les actions d'entreprises françaises cotées, principalement de petites et moyennes capitalisations.

L'univers d'investissement initial est composé des valeurs de petites capitalisations incluses dans l'indice générique CaC All-Tradable. Sur cet univers d'investissement, le FCP est investi pour 80% minimum de son actif en titres appartenant aux catégories des petites et moyennes capitalisations. Le FCP n'a pas vocation à investir dans les entreprises suivantes : sociétés du secteur financier (banque, assurance et services financiers) ; sociétés actives dans la production de tabac ; sociétés dont le chiffre d'affaires dépend de l'exploitation ou de l'utilisation du charbon thermique ; sociétés impliquées dans le transport ou la commercialisation d'armes chimiques ou biologiques ; sociétés dont les activités sont en violation avérée des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le FCP est exposé :

- pour 90% minimum de son actif en actions d'entreprises dont le siège social est situé en France et dans la limite de 10%, sur des actions ou titres assimilés de tout autre pays appartenant à l'Espace Economique Européen;

- dans la limite de 20%, sur des titres appartenant à la catégorie des grandes capitalisations, c'est-à-dire supérieure ou égales à 2 milliards d'euros.

Le taux de couverture de titres en portefeuille qui font l'objet d'une notation ESG selon le type d'instrument concerné est au minimum 90% de titres en portefeuilles notés ESG. Les notes ESG sont établies après agrégation de données issues de fournisseurs de données : celles-ci ne sont pas garanties et peuvent être incomplètes. Le portefeuille final présentera un profil extra-financier, représenté par sa note extra-financière, meilleur que celui de l'univers des sociétés cotées en rance de capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros.

Le FCP respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

L'exposition actions sera comprise entre 90% et 110% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant. Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe "Dispositif de plafonnement des rachats" du prospectus. Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée.

**Investisseurs de détail visés** : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction** : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Ambition France.



**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers,

gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

| Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans |   |                    |
|---|---|--------------------|
| Investissement 10 000 EUR                             |   |                    |
| Scénarios   | Si vous sortez après  |                    |
|   | 1 an  | Supérieure à 5 ans |
| <b>Minimum</b>  | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |                    |
| Scénario de tensions                                  | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | €4 310 €3 630      |
|   | Rendement annuel moyen  | -56,9% -18,3%      |
| Scénario défavorable                                  | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | €7 070 €8 180      |
|   | Rendement annuel moyen  | -29,3% -3,9%       |
| Scénario intermédiaire                                | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | €10 090 €11 000    |
|   | Rendement annuel moyen  | 0,9% 1,9%          |
| Scénario favorable                                    | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | €15 040 €17 510    |
|   | Rendement annuel moyen  | 50,4% 11,9%        |

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Ambition France.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/09/2017 et 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2017 et 28/02/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2013 et 28/09/2018

## Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

| Scénarios                     | Investissement 10 000 EUR |   |
|-------------------------------|---------------------------|---|
|                               | 1 an                      | Si vous sortez après<br>Supérieure à 5 ans* |
| Coûts totaux                  | €471                      | €1 302                                      |
| Incidence des coûts annuels** | 4,8%                      | 2,4%  |

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,35% avant déduction des coûts et de 1,92% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie                             |  | Si vous sortez<br>après 1 an |
|---|--|------------------------------|
| Coûts d'entrée  | Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.   | Jusqu'à 300 EUR              |
| Coûts de sortie   | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.   | 0 EUR                        |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                            |  |                              |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 1,51% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.  | 146,37 EUR                   |
| Coûts de transaction  | 0,25% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 24,21 EUR                    |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques  |  |                              |
| Commissions liées aux résultats                                   | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.   | 0,00 EUR                     |

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** Supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus CPR Ambition France pour plus de détails concernant les rachats.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [client.servicing@cpr-am.com](mailto:client.servicing@cpr-am.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

## Produit

# CPR Ambition France - T

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013532751 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com)

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type** : Parts de CPR Ambition France, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée** : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF** : Actions françaises

**Objectifs**: En souscrivant dans CPR Ambition France, vous investissez dans un portefeuille d'actions françaises centré sur des valeurs de petites et moyennes capitalisations.

L'objectif de gestion est d'obtenir la meilleure performance possible en investissant dans les actions d'entreprises françaises cotées, principalement de petites et moyennes capitalisations.

L'univers d'investissement initial est composé des valeurs de petites capitalisations incluses dans l'indice générique CaC All-Tradable. Sur cet univers d'investissement, le FCP est investi pour 80% minimum de son actif en titres appartenant aux catégories des petites et moyennes capitalisations. Le FCP n'a pas vocation à investir dans les entreprises suivantes : sociétés du secteur financier (banque, assurance et services financiers) ; sociétés actives dans la production de tabac ; sociétés dont le chiffre d'affaires dépend de l'exploitation ou de l'utilisation du charbon thermique ; sociétés impliquées dans le transport ou la commercialisation d'armes chimiques ou biologiques ; sociétés dont les activités sont en violation avérée des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le FCP est exposé :

- pour 90% minimum de son actif en actions d'entreprises dont le siège social est situé en France et dans la limite de 10%, sur des actions ou titres assimilés de tout autre pays appartenant à l'Espace Economique Européen;
- dans la limite de 20%, sur des titres appartenant à la catégorie des grandes capitalisations, c'est-à-dire supérieure ou égales à 2 milliards d'euros.

Le taux de couverture de titres en portefeuille qui font l'objet d'une notation ESG selon le type d'instrument concerné est au minimum 90% de titres en portefeuilles notés ESG. Les notes ESG sont établies après agrégation de données issues de fournisseurs de données : celles-ci ne sont pas garanties et peuvent être incomplètes. Le portefeuille final présentera un profil extra-financier, représenté par sa note extra-financière, meilleur que celui de l'univers des sociétés cotées en rance de capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros.

Le FCP respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

L'exposition actions sera comprise entre 90% et 110% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant. Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe "Dispositif de plafonnement des rachats" du prospectus. Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée.

**Investisseurs de détail visés** : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction** : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Ambition France.



**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers,

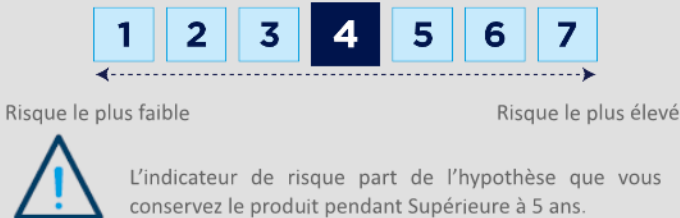
gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

| Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans |   | Investissement 10 000 EUR |                    |
|---|---|---------------------------|--------------------|
| Scénarios   |   | Si vous sortez après 1 an | Supérieure à 5 ans |
| <b>Minimum</b>  | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |                           |                    |
| <b>Scénario de tensions</b>                           | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | €4 440                    | €3 740             |
|   | Rendement annuel moyen  | -55,6%                    | -17,9%             |
| <b>Scénario défavorable</b>                           | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | €7 400                    | €8 740             |
|   | Rendement annuel moyen  | -26,0%                    | -2,7%              |
| <b>Scénario intermédiaire</b>                         | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | €10 550                   | €12 160            |
|   | Rendement annuel moyen  | 5,5%                      | 4,0%               |
| <b>Scénario favorable</b>                             | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | €15 700                   | €19 410            |
|   | Rendement annuel moyen  | 57,0%                     | 14,2%              |

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Ambition France.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 14/09/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2017 et 28/02/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2013 et 28/09/2018

## Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

| Scénarios                     | Investissement 10 000 EUR |   |
|-------------------------------|---------------------------|---|
|                               | 1 an                      | Si vous sortez après<br>Supérieure à 5 ans* |
| Coûts totaux                  | €31                       | €189  |
| Incidence des coûts annuels** | 0,3%                      | 0,3%  |

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,31% avant déduction des coûts et de 3,99% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

## COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie                             |  | Si vous sortez<br>après 1 an |
|---|--|------------------------------|
| Coûts d'entrée  | Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.   | Jusqu'à 0 EUR                |
| Coûts de sortie   | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.   | 0 EUR                        |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                            |  |                              |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 0,06% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.  | 5,90 EUR                     |
| Coûts de transaction  | 0,25% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 24,96 EUR                    |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques  |  |                              |
| Commissions liées aux résultats                                   | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.   | 0,00 EUR                     |

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** Supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 15:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus CPR Ambition France pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [client.servicing@cpr-am.com](mailto:client.servicing@cpr-am.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

## Produit

# CPR Ambition France - SI

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013532736 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com)

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de CPR Ambition France, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF :** Actions françaises

**Objectifs:** En souscrivant dans CPR Ambition France, vous investissez dans un portefeuille d'actions françaises centré sur des valeurs de petites et moyennes capitalisations.

L'objectif de gestion est d'obtenir la meilleure performance possible en investissant dans les actions d'entreprises françaises cotées, principalement de petites et moyennes capitalisations.

L'univers d'investissement initial est composé des valeurs de petites capitalisations incluses dans l'indice générique CaC All-Tradable. Sur cet univers d'investissement, le FCP est investi pour 80% minimum de son actif en titres appartenant aux catégories des petites et moyennes capitalisations. Le FCP n'a pas vocation à investir dans les entreprises suivantes : sociétés du secteur financier (banque, assurance et services financiers) ; sociétés actives dans la production de tabac ; sociétés dont le chiffre d'affaires dépend de l'exploitation ou de l'utilisation du charbon thermique ; sociétés impliquées dans le transport ou la commercialisation d'armes chimiques ou biologiques ; sociétés dont les activités sont en violation avérée des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le FCP est exposé :

- pour 90% minimum de son actif en actions d'entreprises dont le siège social est situé en France et dans la limite de 10%, sur des actions ou titres assimilés de tout autre pays appartenant à l'Espace Economique Européen;

- dans la limite de 20%, sur des titres appartenant à la catégorie des grandes capitalisations, c'est-à-dire supérieure ou égales à 2 milliards d'euros.

Le taux de couverture de titres en portefeuille qui font l'objet d'une notation ESG selon le type d'instrument concerné est au minimum 90% de titres en portefeuilles notés ESG. Les notes ESG sont établies après agrégation de données issues de fournisseurs de données : celles-ci ne sont pas garanties et peuvent être incomplètes. Le portefeuille final présentera un profil extra-financier, représenté par sa note extra-financière, meilleur que celui de l'univers des sociétés cotées en rance de capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros.

Le FCP respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

L'exposition actions sera comprise entre 90% et 110% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant. Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe "Dispositif de plafonnement des rachats" du prospectus. Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Ambition France.



**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers,

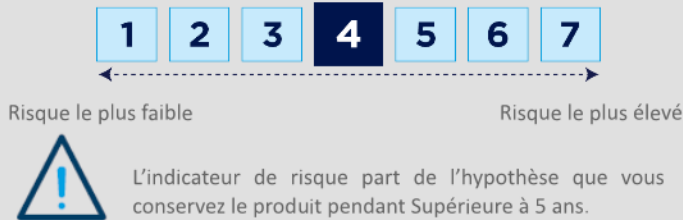
gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

| Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans |   | Investissement 10 000 EUR |                    |
|---|---|---------------------------|--------------------|
| Scénarios   |   | Si vous sortez après 1 an | Supérieure à 5 ans |
| <b>Minimum</b>  | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |                           |                    |
| <b>Scénario de tensions</b>                           | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | €4 440                    | €3 740             |
|   | Rendement annuel moyen  | -55,6%                    | -17,9%             |
| <b>Scénario défavorable</b>                           | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | €7 380                    | €8 720             |
|   | Rendement annuel moyen  | -26,2%                    | -2,7%              |
| <b>Scénario intermédiaire</b>                         | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | €10 540                   | €12 070            |
|   | Rendement annuel moyen  | 5,4%                      | 3,8%               |
| <b>Scénario favorable</b>                             | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | €15 680                   | €19 270            |
|   | Rendement annuel moyen  | 56,8%                     | 14,0%              |

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Ambition France.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 14/09/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2017 et 28/02/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2013 et 28/09/2018

## Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?



Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

| Scénarios                     | Investissement 10 000 EUR |   |
|-------------------------------|---------------------------|---|
|                               | 1 an                      | Si vous sortez après<br>Supérieure à 5 ans* |
| Coûts totaux                  | €46                       | €279  |
| Incidence des coûts annuels** | 0,5%                      | 0,5%  |

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,31% avant déduction des coûts et de 3,83% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

## COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie                             |  | Si vous sortez<br>après 1 an |
|---|--|------------------------------|
| Coûts d'entrée  | Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.   | Jusqu'à 0 EUR                |
| Coûts de sortie   | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.   | 0 EUR                        |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                            |  |                              |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 0,21% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.  | 20,90 EUR                    |
| Coûts de transaction  | 0,25% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 24,96 EUR                    |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques  |  |                              |
| Commissions liées aux résultats                                   | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.   | 0,00 EUR                     |

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** Supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus CPR Ambition France pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [client.servicing@cpr-am.com](mailto:client.servicing@cpr-am.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

## Produit

# CPR Ambition France - I

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013532728 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com)

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type** : Parts de CPR Ambition France, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée** : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF** : Actions françaises

**Objectifs**: En souscrivant dans CPR Ambition France, vous investissez dans un portefeuille d'actions françaises centré sur des valeurs de petites et moyennes capitalisations.

L'objectif de gestion est d'obtenir la meilleure performance possible en investissant dans les actions d'entreprises françaises cotées, principalement de petites et moyennes capitalisations.

L'univers d'investissement initial est composé des valeurs de petites capitalisations incluses dans l'indice générique CaC All-Tradable. Sur cet univers d'investissement, le FCP est investi pour 80% minimum de son actif en titres appartenant aux catégories des petites et moyennes capitalisations. Le FCP n'a pas vocation à investir dans les entreprises suivantes : sociétés du secteur financier (banque, assurance et services financiers) ; sociétés actives dans la production de tabac ; sociétés dont le chiffre d'affaires dépend de l'exploitation ou de l'utilisation du charbon thermique ; sociétés impliquées dans le transport ou la commercialisation d'armes chimiques ou biologiques ; sociétés dont les activités sont en violation avérée des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le FCP est exposé :

- pour 90% minimum de son actif en actions d'entreprises dont le siège social est situé en France et dans la limite de 10%, sur des actions ou titres assimilés de tout autre pays appartenant à l'Espace Economique Européen;

- dans la limite de 20%, sur des titres appartenant à la catégorie des grandes capitalisations, c'est-à-dire supérieure ou égales à 2 milliards d'euros.

Le taux de couverture de titres en portefeuille qui font l'objet d'une notation ESG selon le type d'instrument concerné est au minimum 90% de titres en portefeuilles notés ESG. Les notes ESG sont établies après agrégation de données issues de fournisseurs de données : celles-ci ne sont pas garanties et peuvent être incomplètes. Le portefeuille final présentera un profil extra-financier, représenté par sa note extra-financière, meilleur que celui de l'univers des sociétés cotées en rance de capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros.

Le FCP respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

L'exposition actions sera comprise entre 90% et 110% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant. Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe "Dispositif de plafonnement des rachats" du prospectus. Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée.

**Investisseurs de détail visés** : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction** : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Ambition France.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers,

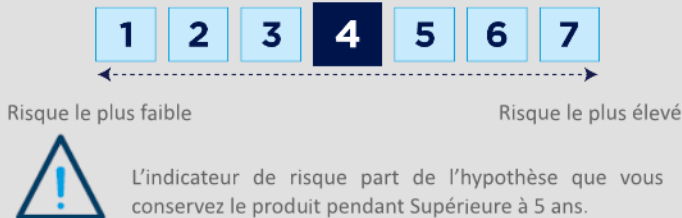
gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

| Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans |   |                              |                       |
|---|---|------------------------------|-----------------------|
| Investissement 10 000 EUR                             |   |                              |                       |
| Scénarios   |   | Si vous sortez après<br>1 an | Supérieure à 5<br>ans |
| <b>Minimum</b>  | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |                              |                       |
| <b>Scénario de tensions</b>                           | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | €4 440                       | €3 740                |
|   | Rendement annuel moyen  | -55,6%                       | -17,9%                |
| <b>Scénario défavorable</b>                           | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | €7 360                       | €8 670                |
|   | Rendement annuel moyen  | -26,4%                       | -2,8%                 |
| <b>Scénario intermédiaire</b>                         | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | €10 510                      | €11 890               |
|   | Rendement annuel moyen  | 5,1%                         | 3,5%                  |
| <b>Scénario favorable</b>                             | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | €15 630                      | €18 980               |
|   | Rendement annuel moyen  | 56,3%                        | 13,7%                 |

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Ambition France.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 14/09/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2017 et 28/02/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2013 et 28/09/2018

## Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?



Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

| Scénarios                     | Investissement 10 000 EUR |   |
|-------------------------------|---------------------------|---|
|                               | 1 an                      | Si vous sortez après<br>Supérieure à 5 ans* |
| Coûts totaux                  | €76                       | €458  |
| Incidence des coûts annuels** | 0,8%                      | 0,8%  |

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,31% avant déduction des coûts et de 3,52% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

## COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie                             |  | Si vous sortez<br>après 1 an |
|---|--|------------------------------|
| Coûts d'entrée  | Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.   | Jusqu'à 0 EUR                |
| Coûts de sortie   | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.   | 0 EUR                        |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                            |  |                              |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 0,51% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.  | 50,90 EUR                    |
| Coûts de transaction  | 0,25% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 24,96 EUR                    |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques  |  |                              |
| Commissions liées aux résultats                                   | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.   | 0,00 EUR                     |

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** Supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus CPR Ambition France pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [client.servicing@cpr-am.com](mailto:client.servicing@cpr-am.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

## Produit

# CPR Ambition France - R

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013532744 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com)

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de CPR Ambition France, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF :** Actions françaises

**Objectifs:** En souscrivant dans CPR Ambition France, vous investissez dans un portefeuille d'actions françaises centré sur des valeurs de petites et moyennes capitalisations.

L'objectif de gestion est d'obtenir la meilleure performance possible en investissant dans les actions d'entreprises françaises cotées, principalement de petites et moyennes capitalisations.

L'univers d'investissement initial est composé des valeurs de petites capitalisations incluses dans l'indice générique CaC All-Tradable. Sur cet univers d'investissement, le FCP est investi pour 80% minimum de son actif en titres appartenant aux catégories des petites et moyennes capitalisations. Le FCP n'a pas vocation à investir dans les entreprises suivantes : sociétés du secteur financier (banque, assurance et services financiers) ; sociétés actives dans la production de tabac ; sociétés dont le chiffre d'affaires dépend de l'exploitation ou de l'utilisation du charbon thermique ; sociétés impliquées dans le transport ou la commercialisation d'armes chimiques ou biologiques ; sociétés dont les activités sont en violation avérée des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le FCP est exposé :

- pour 90% minimum de son actif en actions d'entreprises dont le siège social est situé en France et dans la limite de 10%, sur des actions ou titres assimilés de tout autre pays appartenant à l'Espace Economique Européen;

- dans la limite de 20%, sur des titres appartenant à la catégorie des grandes capitalisations, c'est-à-dire supérieure ou égales à 2 milliards d'euros.

Le taux de couverture de titres en portefeuille qui font l'objet d'une notation ESG selon le type d'instrument concerné est au minimum 90% de titres en portefeuilles notés ESG. Les notes ESG sont établies après agrégation de données issues de fournisseurs de données : celles-ci ne sont pas garanties et peuvent être incomplètes. Le portefeuille final présentera un profil extra-financier, représenté par sa note extra-financière, meilleur que celui de l'univers des sociétés cotées en rance de capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros.

Le FCP respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

L'exposition actions sera comprise entre 90% et 110% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant. Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe "Dispositif de plafonnement des rachats" du prospectus. Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Ambition France.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers,

gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

| Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans |   |                      |                    |
|---|---|----------------------|--------------------|
| Investissement 10 000 EUR                             |   |                      |                    |
| Scénarios   |   | Si vous sortez après |                    |
|   |   | 1 an                 | Supérieure à 5 ans |
| Minimum   | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |                      |                    |
| Scénario de tensions                                  | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | €4 300               | €3 630             |
|   | Rendement annuel moyen  | -57,0%               | -18,3%             |
| Scénario défavorable                                  | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | €7 110               | €8 350             |
|   | Rendement annuel moyen  | -28,9%               | -3,5%              |
| Scénario intermédiaire                                | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | €10 150              | €11 320            |
|   | Rendement annuel moyen  | 1,5%                 | 2,5%               |
| Scénario favorable                                    | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | €15 120              | €18 050            |
|   | Rendement annuel moyen  | 51,2%                | 12,5%              |

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Ambition France.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 14/09/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2017 et 28/02/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2013 et 28/09/2018

## Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?



Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

| Scénarios                     | Investissement 10 000 EUR |   |
|-------------------------------|---------------------------|---|
|                               | 1 an                      | Si vous sortez après<br>Supérieure à 5 ans* |
| Coûts totaux                  | €412                      | €966  |
| Incidence des coûts annuels** | 4,2%                      | 1,8%  |

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,32% avant déduction des coûts et de 2,51% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie                             |  | Si vous sortez<br>après 1 an |
|---|--|------------------------------|
| Coûts d'entrée  | Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.   | Jusqu'à 300 EUR              |
| Coûts de sortie   | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.   | 0 EUR                        |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                            |  |                              |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 0,90% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.  | 87,40 EUR                    |
| Coûts de transaction  | 0,25% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 24,21 EUR                    |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques  |  |                              |
| Commissions liées aux résultats                                   | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.   | 0,00 EUR                     |

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** Supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus CPR Ambition France pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [client.servicing@cpr-am.com](mailto:client.servicing@cpr-am.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).



Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
CPR Ambition France

Identifiant d'entité juridique :  
9695006VOAQW4I99CI34

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_\_\_



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_\_\_



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **63,05 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit a respecté tous les aspects matériels des caractéristiques décrites dans le prospectus.

Les indicateurs de durabilité permettent de

- Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG du produit qui est mesurée par rapport à la note ESG de son univers d'investissement.

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,351 (D)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,302 (D)**.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0.272 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'indice de référence était de 0.088 (D).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux

questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles

auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).

- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du **01/04/2023** au **31/03/2024**

| Investissements les plus importants | Secteur                   | Sous-secteur                             | Pays   | % d'actifs |
|-------------------------------------|---------------------------|--|--------|------------|
| LISI                                | Industrie                 | Biens d'équipement                       | France | 4,64 %     |
| EXAIL TECHNOLOGIES                  | Industrie                 | Biens d'équipement                       | France | 4,44 %     |
| WAVESTONE                           | Technologies de l'info.   | Logiciels & Services Informatiques       | France | 4,35 %     |
| SECHE ENVIRONMENT                   | Industrie                 | Services professionnels                  | France | 4,16 %     |
| QUADIENT SA                         | Technologies de l'info.   | Technologie, Matériel et équipement      | France | 4,09 %     |
| ASSYSTEM                            | Industrie                 | Services professionnels                  | France | 3,76 %     |
| COMPAGNIE DES ALPES                 | Conso Cyclique            | Services à la consommation               | France | 3,51 %     |
| MANITOU BF                          | Industrie                 | Biens d'équipement                       | France | 3,35 %     |
| ID LOGISTICS GROUP                  | Industrie                 | Transports                               | France | 2,83 %     |
| IPSOS                               | Services de communication | Médias et Divertissement                 | France | 2,69 %     |
| GL EVENTS                           | Industrie                 | Services professionnels                  | France | 2,67 %     |
| AUBAY                               | Technologies de l'info.   | Logiciels & Services Informatiques       | France | 2,65 %     |
| LINEDATA SERVICES                   | Technologies de l'info.   | Logiciels & Services Informatiques       | France | 2,56 %     |
| NEURONES                            | Technologies de l'info.   | Logiciels & Services Informatiques       | France | 2,53 %     |
| ABIVAX SA                           | Santé                     | Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie | France | 2,49 %     |

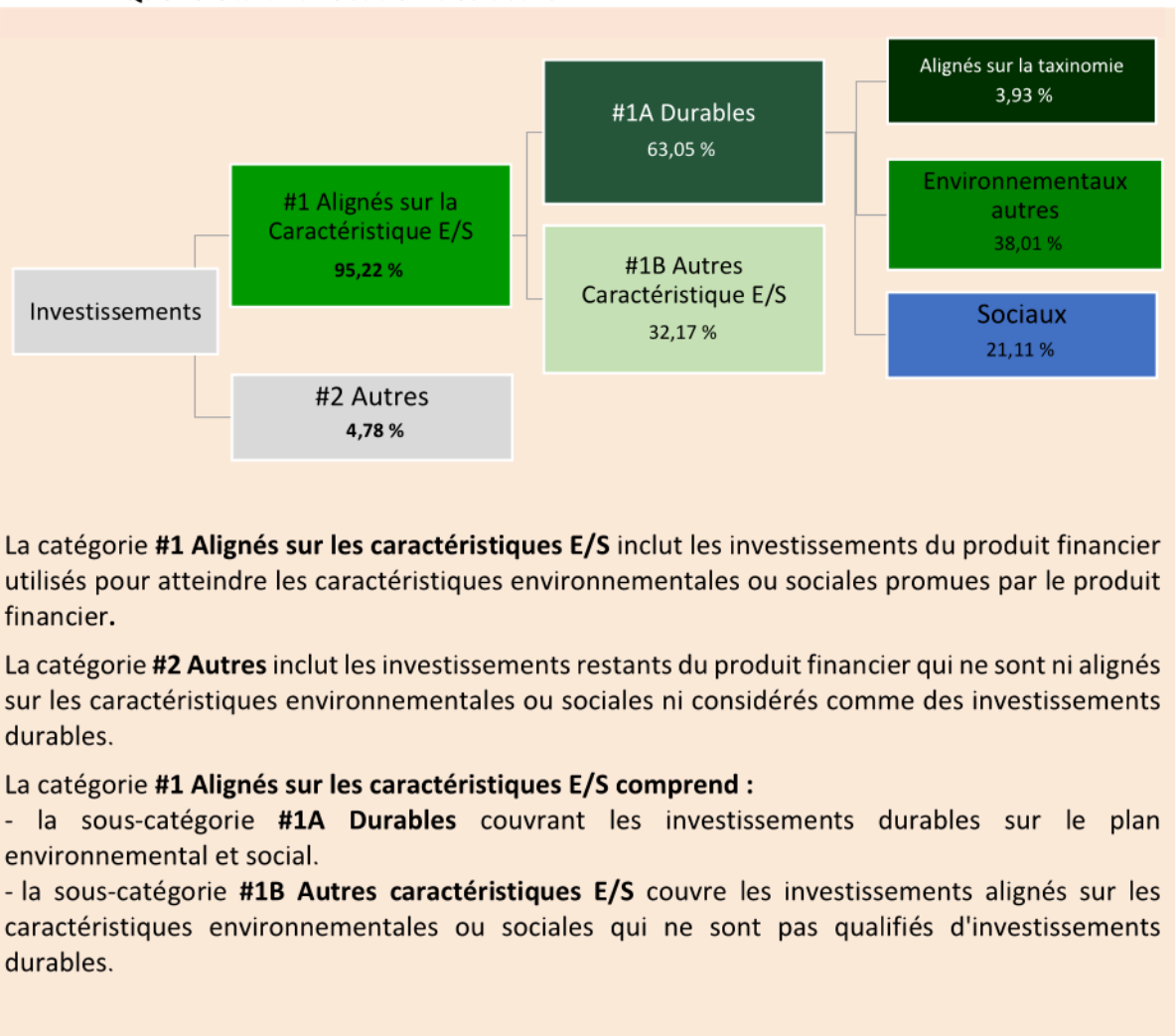




## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

### Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

| Secteur                 | Sous-Secteur                       | % d'actifs |
|-------------------------|------------------------------------|------------|
| Industrie               | Biens d'équipement                 | 19,82 %    |
| Technologies de l'info. | Logiciels & Services Informatiques | 19,71 %    |
| Industrie               | Services professionnels            | 14,63 %    |

|                                  |   |        |
|----------------------------------|---|--------|
| <i>Technologies de l'info.</i>   | <i>Technologie, Matériel et équipement</i>          | 6,76 % |
| <i>Santé</i>                     | <i>Pharmacie, Biotech. &amp; Sciences de la Vie</i> | 5,81 % |
| <i>Énergie</i>                   | <i>Pétrole et Gaz</i>                               | 4,74 % |
| <i>Conso Cyclique</i>            | <i>Services à la consommation</i>                   | 4,50 % |
| <i>Services de communication</i> | <i>Médias et Divertissement</i>                     | 4,32 % |
| <i>Conso Cyclique</i>            | <i>Biens de conso. durables &amp; vêtement</i>      | 3,51 % |
| <i>Industrie</i>                 | <i>Transports</i>                                   | 2,83 % |
| <i>Conso non Cyclique</i>        | <i>Alimentation, Boisson &amp; Tabac</i>            | 2,72 % |
| <i>Matériaux</i>                 | <i>Chimie</i>                                       | 2,69 % |
| <i>Immobilier</i>                | <i>REITs</i>  | 2,23 % |
| <i>Conso Cyclique</i>            | <i>Automobiles &amp; Composants</i>                 | 1,72 % |
| <i>Santé</i>                     | <i>Services &amp; Equipements de Santé</i>          | 1,07 % |
| <i>Finance</i>                   | <i>Fonds</i>  | 0,95 % |
| <i>Matériaux</i>                 | <i>Métaux et mines.</i>                             | 0,40 % |
| <i>Autres</i>                    | <i>Autres</i>                                       | 0,03 % |
| <i>Liquidités</i>                | <i>Liquidités</i>                                   | 1,59 % |



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 3,93 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

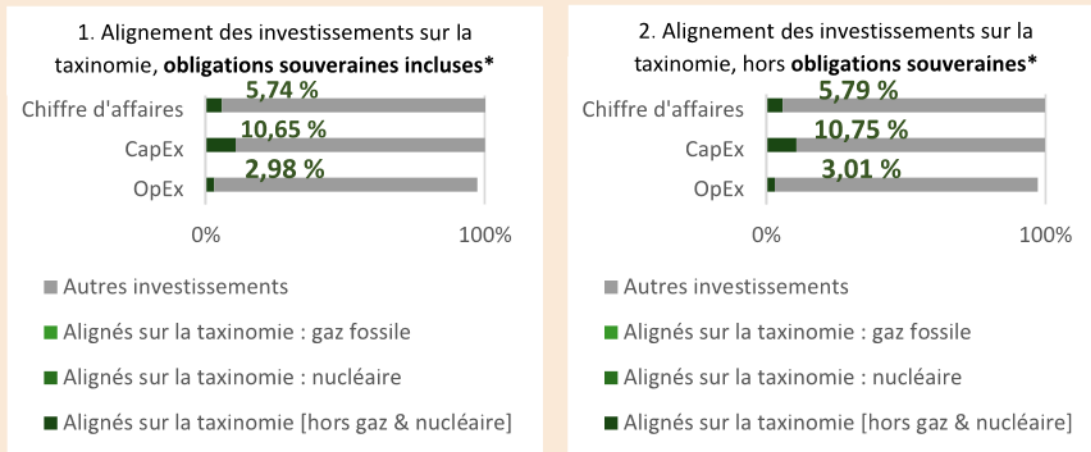
<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/03/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,01 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,64 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxonomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



Le



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **38,01 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **21,11 %** à la fin de la période.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices

permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.